



SFM

Swiss Forum for Migration
and Population Studies

SFM Studies #94

Kéfing Condé

Étude des systèmes de protection, d'accès à l'éducation et d'insertion socioéconomique des enfants et des jeunes en mobilité en Guinée

Octobre 2025



unine
Université de Neuchâtel



HELVETAS



Terre des hommes
Aide à l'enfance.

Mandants

Helvetas et Terre des Hommes Lausanne

Avec le soutien de la Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Confédération suisse

Le contenu reflète l'opinion de l'auteur.

Auteur

Kéfing Condé

© 2025 SFM

DOI : 10.35662/unine-sfmstudies-94

**Université de Neuchâtel, Institut SFM, Rue A.-L. Breguet 2, 2000 Neuchâtel
+41 32 718 39 20, secretariat.sfm@unine.ch, www.migration-population.ch**

Remerciements

L'auteur remercie Denise Efionayi-Mäder, Didier Ruedin et Orlane Jadeau de l'Université de Neuchâtel pour leur écoute, patience et collaboration ; Jamila Berkaoui de Université Mohammed 1^{er}, Riadh Ben Kalifa de l'Université de Tunis, Fatima Zahra Gathous de l'Université Mohammed V, Harouna Mounkaila de l'Université Abdou-Moumouni, Mariame Sidibé et Abdoul Sogodogo de l'Université de Bamako pour leur collaboration ; Mohamed Manéah Diakite, Fakoly Koulibaly, Bourouma Camara et Lancine Doumbouya pour leur participation de qualité à la collecte des données primaires de terrain ; toutes les personnes qui ont accepté d'être citées, pour leurs informations précieuses dans le cadre de cette étude.

Résumé

Objectifs, méthodologie de l'étude

Cette étude vise à faire une analyse approfondie du contexte général, ainsi que des effets induits par les interventions du projet EJM et à comprendre les changements induits en matière de protection, d'éducation et d'insertion des enfants et des jeunes en mobilité (EJM). Plus spécifiquement, cette étude vise à explorer et à comprendre les politiques officielles, les pratiques concrètes, les stratégies et les formes de coopérations mises en place par les Institutions et les Organisations de la Société Civile (OSC) pour répondre aux besoins des EJM en Guinée.

L'étude tire ses principaux constats d'une revue de la littérature et d'une collecte de données primaires qualitatives (entretiens individuels, focus group, observations) auprès des représentants des Institutions, des OSC et des EJM. Les données ont été collectées par un chercheur et trois enquêteurs en un passage dans les villes de Conakry et de Mamou aux mois d'août et de septembre 2024. Pour des questions d'efficacité et d'efficience, les enquêteurs ont été recrutés à l'Université de Sonfonia-Conakry.

Résultats

À l'issue des différentes investigations, les principaux résultats obtenus se présentent comme suit :

- La migration interne, antérieure à la migration irrégulière internationale, se caractérise par son extrême diversité parce qu'inscrite dans des logiques porteuses de dynamiques qui ont des répercussions sur les représentations et sur les rapports sociaux. Le départ d'un actif pour d'autres horizons est régulé par la cellule familiale et conditionné par la nature des rapports entre les aînés et les cadets, les hommes et les femmes au sein de la cellule familiale.
- L'amplification de la migration irrégulière à partir de 2014, marquée par une augmentation du nombre d'enfants et de jeunes guinéens sur les voies migratoires, est une des conséquences de l'attrait exercé par la culture européenne sur les populations, de l'échec des formes de gouvernances expérimentées et des changements climatiques.
- La Guinée a renforcé son arsenal juridique concernant la promotion et la protection de l'enfance grâce à une réorganisation de son appareil judiciaire, à l'adoption d'un nouveau Code de l'enfant (loi L/2019/059/AN du 30 décembre 2019) et au développement d'une politique migratoire en 2021. Elle fait partie de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) depuis le 13 juillet 1990 et a ratifié la presque totalité des Traités et Conventions internationaux relatifs aux droits de l'enfant. Cependant, il n'existe pas de politique migratoire spécifiquement dédiée aux enfants et aux jeunes. Sur le plan de l'éducation, si le Code de l'enfant prévoit un accès gratuit à l'éducation pour certains groupes vulnérables, il ne prévoit rien pour les EJM.
- Si une bonne majorité des EJM de retour en Guinée disent être satisfaits des services offerts par les différentes institutions, d'autres ne le sont pas. Les motifs d'insatisfaction évoqués sont la modicité des aides, le non-respect des engagements et le manque de suivi du niveau d'insertion du migrant qui a reçu un appui.
- Face au manque d'initiatives et de moyens des administrations territoriales et des services techniques sectoriels, la prise en charge des EJM est pour le moment assurée par les OSC qui sont devenues de véritables actrices et des creusets d'initiatives dans l'accompagnement des EJM.

- La délivrance des services de protection, d'éducation et d'insertion aux EJM relève de la compétence de plusieurs acteurs publics, privés et associatifs qui ont en commun un même but. Les acteurs internationaux, principaux bailleurs de fonds, coopèrent avec les services techniques sectoriels de l'État et avec les OSC nationales évoluant sur le terrain. Pour plus d'efficacité, ils font asseoir leurs interventions sur la constitution de réseaux d'acteurs locaux qui sont en contact direct avec les EJM.
- Les formes de collaboration/coopération entre ces différents acteurs sont un mélange d'ententes, de contrats et d'accords inscrits dans le court terme (le temps d'un projet). Les défis auxquels sont confrontés les acteurs dans leur partenariat sont : la multiplicité des acteurs travaillant sur des problématiques similaires dans les mêmes milieux mais sans coordination donc en compétition ; la trop grande dépendance des ONG locales vis-à-vis des financements extérieurs, ce qui limite leur autonomie en matière d'initiatives ; la conception et la mise en œuvre de projets à court terme privilégiant des résultats immédiats au détriment de solutions durables ; le manque de coordination/communication, c'est-à-dire l'absence de canaux de communication efficaces entre les ONG et les organismes gouvernementaux (santé, éducation, justice etc.) dans la protection des EJM au niveau local.
- La coopération dans la prise en charge des EJM n'est pas encore comprise comme une entreprise dynamique de relations au sein de laquelle les activités doivent être négociées, planifiées et pilotées par plusieurs acteurs ayant des profils et des compétences variés. Dans le contexte guinéen, l'une des conditions de la coopération multi-acteurs au profit des EJM doit reposer sur un principe d'interdépendance mutuelle.
- L'approche du projet EJM est jugée globalement satisfaisante par les partenaires institutionnels. Elle a permis le transfert de compétences et l'amélioration des pratiques des OSC locales. A travers le renforcement des mécanismes de protection, le projet a favorisé une meilleure compréhension des droits des EJM et/ou des mécanismes de protection et de référencement existants.
- Dans la perspective de la pérennisation des acquis, le projet a pris le soin, dès le départ, d'asseoir son efficacité et la durabilité de ses résultats sur la constitution de capacités logées dans les OSC internationales et nationales. Les principaux éléments susceptibles de garantir la durabilité des acquis du projet EJM sont : l'adéquation entre les problèmes identifiés, les besoins économiques, sociaux et culturels exprimés par les bénéficiaires et les réponses qui leur ont été réservées ; l'harmonisation des actions avec celles du gouvernement et des OSC ; l'existence d'individus et d'associations locales qui poursuivent les activités initiées.

Recommandations

Pour optimiser les acquis actuels, l'étude recommande de :

- Poursuivre ou initier des projets dans la durée avec pour objectif de renforcer les capacités/compétences des ONG locales et des structures étatiques de protection, d'éducation et d'insertion socioéconomique des enfants et des jeunes en situation de mobilité ;
- Vulgariser les textes de lois relatifs à la migration et encourager les communautés et les autorités locales à se les approprier ; améliorer et/ou renforcer les efforts du Gouvernement en matière de coordination des financements et des interventions afin de fournir un soutien adapté aux besoins spécifiques des EJM guinéens. Pour se faire, il est crucial d'établir un dialogue ouvert et constructif dans l'alignement des priorités ;

- Changer d’approche en matière de mise en œuvre de politiques publiques et/ou de projets concernant la promotion et la protection des EJM, en accordant une plus grande attention (lors des interventions) aux enfants et jeunes potentiels candidats au départ ou en transit. Pour surmonter le défi de l’identification de ces jeunes, il est indispensable que les projets adoptent une approche collaborative proactive en : renforçant la communication et en établissant des partenariats stratégiques impliquant davantage les communautés locales dans le processus de prise de décisions ; initiant au sein des communautés le financement d’actions éducatives et de microprojets au profit des enfants et jeunes potentiels candidats au départ, en vue d’agir sur les facteurs socio-économiques à l’origine de la migration irrégulière ;
- Renforcer les méthodes de sélection des microprojets proposés par les EJM et mettre en place des structures et des critères d’évaluation conséquentes pour éviter les détournements ; renforcer les capacités de gestion des EJM en entrepreneuriat, en gestion et comptabilité simplifiée, en finance personnelle et les préparer à la réactivité et à la précision pour éviter les approximations qui sont sources de confusion, de perte de confiance et de faillites ;
- Renforcer les capacités des services techniques de l’État pour leur permettre d’assurer efficacement : la gestion des liaisons fonctionnelles entre les acteurs ; la bonne circulation de l’information auprès de l’ensemble des parties prenantes ; la coordination, la capitalisation la diffusion des leçons apprises ;
- Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques des OSC en mobilisation et gestion des ressources (financières, acquisition d’équipements et de matériels), en formalisant des réseaux et en vulgarisation des lois ; renforcer les capacités des acteurs en lancement et en gestion de projet ;
- Améliorer la communication entre les membres des réseaux d’OSC en place en vue de la promotion de la bonne gouvernance des OSC dans leur relation avec les organisations de jeunesse et avec les autorités locales ;
- Renforcer la structure de capitalisation/valorisation des enseignements des OSC pour : favoriser la gestion des connaissances produites au cours de la vie des projets ; affiner les objectifs et leurs actions sur le terrain chaque fois que nécessaire ; identifier à temps et prévenir le risque de ne pas être à la hauteur des objectifs ; avoir une vision globale des processus dynamiques et complexes auxquels les EJM sont confrontés ;
- Rechercher de nouveaux financements et inciter les OSC : (i) à continuer l’encadrement et le suivi des EJM étant donné que le processus de maturation s’inscrit dans le moyen terme ; (ii) à étendre les activités du projet dans les capitales régionales et dans les villes frontalières ; à améliorer leurs méthodes de collecte d’informations et d’analyse des résultats atteints selon le genre.

Table des matières

1	Introduction	9
1.1	Contexte de la migration	9
1.2	Cadre de l'étude	12
1.3	Méthodologie	13
2	Cadre juridique, politique et stratégique	16
2.1	Traités internationaux	16
2.2	Arsenal juridique national	16
3	Parcours et types d'EJM	18
3.1	Raisons et motifs principaux des migrants	18
3.2	Précarité économique	18
3.3	Situation sociale	18
3.4	Parcours migratoires	19
3.5	Types de migrants	20
4	Principaux acteurs	21
4.1	Acteurs internationaux	21
4.2	Acteurs nationaux	21
5	Accès aux services de base par les EJM	26
5.1	Connaissance des institutions et de leurs droits	26
5.2	Besoins exprimés et accès aux services offerts	26
6	Collaborations inter-organisations	30
7	Appropriation et innovation du projet EJM	32
7.1	Appropriation et suivi des acteurs	32
7.2	Innovations et changements induits	32
7.3	Pertinence du projet	33
7.4	Perspectives	34
8	Conclusion et recommandations	35
8.1	Conclusion	35
9	Bibliographie	36

Sigles et Abréviations

AFD	Agence Française de Développement
CDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CECOJE	Centre d'Écoute de Conseils et d'Orientation pour Jeune
DDC	Direction du Développement et de la Coopération
DGGE	Direction Générale des Guinéens de l'Étranger
DSPE	Dispositif Standard de la Protection de l'Enfance
EJM	Enfants et Jeunes Migrant
ENABEL	Agence Fédérale de Développement Belge
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
LARSODED	Laboratoire de Recherche Société, Démocratie et Développement Durable
LASAG	Laboratoire de Socio Anthropologie de Guinée
NU	Nation Unies
OCB	Organisation Communautaire de Base
OIM	Organisation Mondiale pour la Migration
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPROGEM	Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs
OSC	Organisation de la Société Civile
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMR	Personnes Migrantes de Retour
PTF	Partenaire Technique et Financier
RAO	Le Réseau Afrique de l'Ouest pour la protection des enfants
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCPPV	Service Central de Protection des Personnes vulnérables
SYPEG	Dispositif Standard de la Protection de l'Enfance (DSPE), également appelé Système de Protection de l'Enfant en Guinée
TEH.	Traite des Êtres Humains
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

1 Introduction

1.1 Contexte de la migration

Le phénomène de la migration en Afrique de l'Ouest est historiquement lié aux pratiques anciennes d'activités pastorales, de négoce et de pêche fluviale, à la naissance, au développement et au déclin des royaumes et empires médiévaux (Ghana, Sosso, Mali, Kanem, Songhaï, Djolof, Mossi, Haoussa etc.). Il va prendre une autre forme et amplitude avec le tracé des frontières actuelles, la naissance des villes à l'européenne, le développement du commerce et des cultures de rente (café, cacao, arachide, banane). La transformation des territoires, le développement de services (sanitaire, éducatif et d'apprentissage, d'échange, financier etc.) et d'infrastructures de communication (routes, rail, aéroport, port) ont contribué à l'intensification de mouvements de populations des campagnes vers les villes guinéennes et vers celles des pays limitrophes.

En Guinée, les villes-administratives nées de ce processus, en plus d'être de vrais pôles d'attraction pour les populations des campagnes, ont donné naissance à de nouvelles formes de représentations et de relations socioéconomiques qui se sont inscrites dans la durée. Dans ces villes, les structures et les valeurs rattachées au monde économique traditionnel des sociétés guinéennes ont été « altérées » par les effets convergents de la monétarisation de l'économie, de l'instauration de structures politiques et juridiques nouvelles, de l'introduction de religions monothéistes (Christianisme, Islam) et de l'émancipation des jeunes générations grâce aux bienfaits de l'école.

L'une des caractéristiques de cette migration interprovinciale - qui est toujours d'actualité - est son extrême diversité parce qu'inscrite dans des logiques porteuses de dynamiques, qui ont des répercussions sur les représentations et les comportements économiques et sur les rapports sociaux. Le départ d'un actif pour d'autres horizons est régi par des facteurs d'ordre social et économique et correspond à des choix stratégiques. Il est régulé par la cellule familiale contribuant ainsi à la reproduction des relations familiales en dehors de leurs sphères traditionnelles.

Les migrations locales des campagnes vers les villes, de la Guinée vers les pays de la sous-région et tout récemment vers l'Angola et les pays arabes sont conditionnées par la nature des rapports entre les aînés et les cadets, les hommes et les femmes au sein de la cellule familiale. L'amplification de la migration dite irrégulière dans les années 2014-2015, marquée par une augmentation du nombre d'enfants et de jeunes guinéens sur les voies migratoires, est une conséquence de l'attrait exercé par la culture européenne sur les populations. Elle est aussi une conséquence des courants de pensée anthropologiques qui ont été utilisées pour expliquer le bien-fondé de la domination coloniale et/ou pour modeler les comportements des populations dominées. En effet, la mission coloniale, qui avait pour but de « civiliser le sauvage », s'est surtout servie de théories évolutionnistes pour montrer la suprématie occidentale dans tous les domaines.

Les résultats de ce formatage restent vivaces dans les représentations, les discours et les pratiques populaires. Cette logique de pensée s'est imposée en premier aux élites (militaires, administrateurs, scientifiques, politiques) sans discontinuité pour ensuite devenir la bible et le coran des communautés locales, notamment des jeunes. Pour la majorité des guinéens, tout profil confondu, « aller en Europe est une consécration, c'est la voie de la réussite ». Cette représentation de l'Occident, très présente dans l'imaginaire collectif, est aussi la conséquence de l'échec des formes de gouvernance expérimentées après l'indépendance du pays.

Parallèlement, les communautés guinéennes sont confrontées aux conséquences des changements climatiques. En conséquence, elles vivent dans des équilibres précaires parce que les activités notamment

agropastorales sont prises entre des éléments contradictoires qui provoquent des crises plus ou moins profondes. Ces contradictions favorisent l'affaiblissement des tissus sociaux des villages, la cohésion sociale et encourage les migrations de populations et les mobilités physiques et socioprofessionnelles et/ou des migrations sociales. L'émigration des jeunes générations à des fins professionnelles constitue l'étape ultime des choix stratégiques pour faire face aux variations climatiques. Elle permet à quelques individus de s'intégrer socialement et économiquement ailleurs et de contribuer au soutien économique des familles restées dans les villages d'origine.

L'émergence de la migration irrégulière, en particulier vers l'Europe, est également une manifestation de la mondialisation et la conséquence de l'échec des formes de gouvernance expérimentées par les élites gouvernementales africaines. Cette forme de migration constitue une des multiples dynamiques de mobilité en cours, avec une augmentation de la mobilité par étapes à travers différents pays de transit en Afrique subsaharienne puis en Afrique du Nord et des traversées irrégulières de la Méditerranée pour se rendre en Europe (OIM, 2020). L'essentiel des mobilités au titre de la migration irrégulière s'inscrivent donc dans des dynamiques socio-historiques et politiques qui reposent sur des stratégies variées qui ont profondément marqué les pays de l'Afrique de l'Ouest en tant que lieux de départ, de destination et de transit pour de nombreux migrants.

Compte tenu de son ampleur et de ses conséquences, la question de la migration irrégulière a fini par se retrouver au centre des débats publics, des agendas politiques et des préoccupations des milieux scientifiques. Elle a par ailleurs favorisé la naissance et le développement d'institutions/organisations dont les actions sont dédiées aux migrants. Ce regain d'intérêt pour le fait migratoire s'explique par le nombre de plus en plus croissant de personnes en mobilité irrégulière avec ses implications sociales, économiques et sécuritaires dans les pays de départ, de transit et d'accueil.

Les actions entreprises par les institutions nationales et internationales s'intéressant aux migrants sont généralement orientées vers la recherche de stratégies de lutte contre les formes et les réseaux illégaux de passeurs dans les pays de départ et vers la mise en œuvre d'actions visant à maintenir sur place les candidats à la migration irrégulière et/ou à accueillir les migrants de retour. Depuis bientôt une décennie, la Guinée (un pays à fort taux de départs irréguliers) en collaboration avec les PTF, mobilise des ressources pour endiguer le phénomène de la migration. En plus des politiques et des campagnes de sensibilisation, le Gouvernement guinéen et ses partenaires mettent en œuvre des projets visant à améliorer les actions de protection, d'éducation et d'insertion des jeunes migrants notamment de retour à travers la formation/apprentissage et le financement d'activités de projets.

Le projet « Enfants et Jeunes sur les Routes Migratoires en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest » s'inscrit dans ce cadre. Il est financé par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) et par le Secrétariat d'État aux Migrations (SEM) de la Confédération Suisse (dorénavant « le projet ») et mis en œuvre par le consortium Helvetas Swiss Intercooperation, Terre des hommes et Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) avec une première phase dans 5 pays pilotes (Guinée, Mali, Maroc, Niger et Tunisie). Il a pour but de renforcer de façon pérenne les systèmes nationaux et régionaux de protection, d'éducation et d'insertion socioéconomique des enfants et des jeunes en situation de mobilité (EJM).

Le projet vise trois objectifs : renforcer et créer des dispositifs d'accompagnement protecteurs des EJM dans les espaces et sur les itinéraires de leur mobilité ; favoriser l'inclusion des EJM dans les systèmes éducatifs et les accompagner dans l'acquisition des compétences de vie courantes et dans l'éveil aux métiers ; appuyer les jeunes en mobilité dans la réalisation de leurs projets de vie à travers l'acquisition de capacités et de compétences adaptées aux réalités économiques. En termes d'approche, le projet a : accompagné les EJM au niveau communautaire ; renforcé et collaboré avec les institutions et organisations nationales, régionales et transnationales ; contribué au raffermissement et à la promotion des cadres législatifs et des stratégies nationales et régionales. En Guinée, le projet est mis en œuvre dans les zones de Conakry et de Mamou.

Cette étude, confiée par Helvetas au Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population de l'Université de Neuchâtel (SFM), s'inscrit dans la continuité du projet EJM. Elle vise à approfondir la compréhension des dynamiques entourant la protection, l'éducation et l'insertion des enfants et des jeunes en mobilité. La première phase de cette étude a mobilisé les équipes de chercheurs de trois pays d'Afrique de l'Ouest (Guinée, Mali, Niger), de deux pays d'Afrique du Nord (Maroc, Tunisie) et sous la coordination de l'Université de Neuchâtel.

Les questions auxquelles cette étude tente de trouver des réponses peuvent être formulées comme suit : Dans la continuité du projet EJM, quelles sont les dynamiques, les champs d'action et les formes de coopération mis en place par les Institutions nationales et les Organisations de la Société Civile entourant la protection, l'éducation et l'insertion EJM ? Dans le contexte guinéen, quelles sont les intrications entre les politiques officielles, les pratiques concrètes et les initiatives informelles œuvrant dans ce domaine de la protection, de l'éducation et de l'insertion des EJM ? Quels sont les écarts entre la législation existante et la pratique quotidienne des acteurs dans la prise en charge des enfants et des jeunes en migration ? Quelles sont les stratégies mises en œuvre par les acteurs étatiques et non-étatiques en faveur des EJM, avec un accent particulier mis sur l'accès à l'éducation, à la protection et à la formation ? Quels sont les défis et les opportunités liés à la protection, à l'éducation et à l'insertion des EJM sur les routes migratoires.

L'étude des systèmes de protection, d'accès à l'éducation et d'insertion socioéconomique des enfants et des jeunes en mobilité en Guinée a cherché à faire une analyse approfondie des effets induits par les interventions du projet mis en place et à comprendre les changements induits en matière de protection, d'éducation et d'insertion des enfants ou jeunes. Plus spécifiquement, elle a contribué à : révéler les intrications entre les politiques officielles, les pratiques concrètes et les initiatives informelles œuvrant dans ce domaine au sein du contexte guinéen ; comprendre les écarts entre la législation existante et la pratique quotidienne, avec un accent particulier mis sur l'accès à l'éducation, à la protection et à la formation pour les enfants et les jeunes en migration ; comprendre les stratégies mises en œuvre par les organisations et les associations ; explorer et comprendre les dynamiques, les champs d'action et les formes de coopération mis en place par les

Institutions nationales et les Organisations de la Société Civile pour répondre aux besoins spécifiques des Enfants et Jeunes Migrants en Guinée ; éclairer les défis et les opportunités, offrant ainsi des perspectives cruciales pour le développement de politiques et de pratiques adaptées à la réalité migratoire actuelle du pays, tout en se concentrant sur la protection, l'éducation, et l'insertion de cette population vulnérable sur les routes migratoires.

En Guinée, l'étude a été confiée à un chercheur de l'Université de Sonfonia qui a, entre autres : réalisé les activités de recherche avec toute la diligence requise et conformément aux bonnes pratiques en matière de recherche scientifique ; effectué les démarches empiriques convenues et ; réalisé l'écriture du rapport de l'étude suivant les normes académiques.

1.2 Cadre de l'étude

L'étude, tout comme le projet, a été réalisée dans les villes de Conakry et Mamou parce qu'elles sont des zones de convergence importante des personnes et en même temps le refuge de réseaux organisés de passeurs. Les systèmes autour de la migration des enfants et des jeunes dans les deux villes sont d'un intérêt certain, du fait de leur histoire, de leur importance socioéconomique et de leur position comme points d'accueil des EJM au départ, en transit ou de retour.

La ville de Conakry est une ville-péninsule cernée par la mer et par des forêts de mangroves. Elle a été choisie comme résidence du gouverneur de la colonie des « rivières du sud » le 1^{er} janvier 1889, puis de la colonie de la Guinée française en 1891. Jusqu'en 1892, Conakry était un comptoir commercial et un port libre affranchi des droits de navigation et de douane en vue de favoriser son développement. Entre 1885 et 1897, la population de Conakry a été multipliée par onze (11), passant de 300 à 3'595 habitants (O.Goerg, 1985). Les principaux facteurs ayant contribué à cet accroissement sont : les travaux d'aménagement urbain ; la construction de la ligne de chemin de fer Conakry-Niger et de la gare de Conakry ; l'accélération de l'activité commerciale du cru (caoutchouc, sésame palmiste, huile de palme, miel, peaux de bêtes, ivoire etc.), les réquisitions de main d'œuvre et la naissance d'emplois non qualifiés (manutentionnaires, coxeurs, manœuvres, gardiens).

La superficie de la ville est ainsi passée d'environ 5,04 km² en 1891 à 450 km² en 2023. De 150 habitants en 1890, Conakry compte actuellement 2'328'338 d'habitants, soit environ 1/6^{ème} de la population totale du pays (INS, 2024). La ville de Conakry tire un grand profit de son double statut de capitale politique et économique de la Guinée. Elle concentre l'essentiel de l'activité politico-administrative et occupe une place centrale dans l'économie du pays (transport, commerce, services etc.). Le potentiel touristique existant, notamment dans les îles, est important mais sous exploité.

Par ailleurs, Conakry fait face à de nombreuses contraintes liées à son évolution, notamment : l'abandon de projets prioritaires pour le développement au profit d'initiatives moins importantes mais plus lucratives pour certains responsables ; les détournements de fonds et les abus de pouvoir par certains responsables ; le manque d'entretien et de rénovation des infrastructures publiques (écoles, structures de soins de santé, voirie, routes..) entraînant leur dégradation, cause de services inefficaces ; le manque de rigueur et de transparence dans la gestion des biens publics qui conduit à une méfiance des citoyens envers les institutions publiques et/ou à un désengagement civique.

La ville de Mamou est située, à environ 250 km au nord-est de la ville de Conakry, dans la région du Fouta Djallon à l'intersection de plusieurs routes et influences de différentes cultures. C'est une « ville-carrefour » cosmopolite qui a été créée en 1908 par l'administration coloniale pour accueillir une gare sur la ligne de chemin de fer Conakry-Niger. Le 1^{er} janvier 1909, le chef-lieu du cercle de Timbo, ancienne capitale du Fouta

théocratique, est transféré à Mamou par l'administration coloniale française. En 1912, un arrêté de fait de Mamou et alentours un « poste urbain autonome »¹.

Pour favoriser l'installation des populations, des infrastructures collectives (bâtiments administratifs, marché, structures sanitaires, poste et télécommunication, camp des gardes, écoles,) sont réalisées. En 2024, cette ville est en même temps une commune, un chef-lieu de préfecture et un chef-lieu de région administrative. Elle constitue, de par sa position géographique, une voie d'accès incontournable aux autres régions de la Guinée. Une étude publiée en 1953 créditait le cercle de Mamou de 17'600 habitants, pour une superficie de 2 350 km². Une projection faite sur la base des résultats du RGPH3 (2014) estime en 2024 la population de la ville de Mamou à 110'430 habitants.

Les principales activités économiques des populations sont le commerce, l'artisanat, l'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière, l'hôtellerie, les PME-PMI de production, de transformation et de commercialisation des produits locaux. A l'époque coloniale Mamou a appartenu, avec Forécariah et Dubréka, au triangle bananier de la Guinée à un moment où celle-ci tirait l'essentiel de ses ressources en devises, de l'exportation des produits agricoles. La culture de la pomme de terre et le maraichage ont connu un réel progrès ces dernières décennies. La région dispose de plusieurs atouts/opportunités qui peuvent être exploités pour asseoir un véritable développement : importantes potentialités hydro-agricoles et énergétiques ; position géographique privilégiée ; opportunités de diversification des activités non agricoles etc.

1.3 Méthodologie

Pour répondre aux questions posées, il a été réalisé une analyse documentaire et la collecte des données primaires à Conakry et à Mamou. Pour les travaux de terrain, le chercheur et les enquêteurs ont utilisé deux guides pour animer les entretiens individuels semi-structurés et les focus group auprès des institutions/organisations en charge EJM et des EJM eux-mêmes.

1.3.1 Investigations documentaires

Le travail de collecte a débuté par une analyse des informations contenues dans les documents de politique, les articles de presses et les études réalisées. Ce travail préliminaire a permis au chercheur de se familiariser avec les orientations de la politique guinéenne relative à la protection des enfants et au phénomène migratoire et de se faire une idée des institutions s'occupant des migrants en général, y compris les EJM. L'étude documentaire a surtout facilité l'identification des acteurs potentiels à approcher et a permis l'instrumentation des enquêtes de terrain, notamment l'utilisation de deux guides différenciés, en fonction des acteurs à approcher, pour la collecte des informations.

Suite à cette investigation documentaire, le chercheur a mobilisé trois enquêteurs au nombre des Assistants du LARSODED² et du LASAG³ de l'Université de Sonfonia⁴ avec lesquels il a partagé la note conceptuelle, la méthodologie et les guides de collecte. Lors de ce partage, les concepts clés ont été traduits dans les principales langues nationales. A l'issue de ce processus, les guides ont été testés pour permettre aux enquêteurs de s'en approprier et de se préparer à surmonter les contraintes de terrain.

¹ Un poste urbain autonome désignait une agglomération qui, bien que placée sous la gouverne de l'administration coloniale, disposait d'une certaine autonomie administrative et de gestion

² Laboratoire de Recherche Société, Démocratie et Développement Durable

³ Laboratoire d'Analyse Socio Anthropologique de Guinée

⁴ Université des Sciences Humaines, Juridiques et Économiques de Sonfonia

1.3.2 Collecte des données primaires

La collecte des données a consisté à réaliser des entretiens semi-directifs individuels et des entretiens de groupes. Au total quarante-neuf (49) entretiens individuels ont été animés avec respectivement trente (30) EJM, quatorze (14) représentants des Institutions étatiques et de la société civile et cinq (5) personnes ressources (religieux, universitaires, parents). Dans le protocole de recherche, il avait été prévu de réaliser 21 entretiens dans chaque ville : 15 entretiens avec les EJM, sept (7) avec les acteurs institutionnels. Après une analyse des caractéristiques (nombre, présence) des acteurs par champ d'étude, il a été décidé par l'équipe de réaliser respectivement vingt-deux (22) et vingt-sept (27) entretiens individuels à Conakry et à Mamou (tableau ci-dessous).

Tableau 1 : Nombre d'enquêtés par champ d'étude

Champ d'étude	Entretiens individuels										Focus group	
	EJM		État		OSC		Personnes Ressources		Ensemble			
	Total	Fem	Tot	Fem	Tot	Fem	Tot	Fem	Tot	Fem	Tot	Fem
Mamou	20	0	2	1	4	1	1	0	27	2	15	3
Conakry	10	0	5	2	3	1	4	1	22	4	13	4
Total	30	0	7	3	7	2	5	1	49	6	28	7

Comme prévu dans la note conceptuelle, il a été animé quatre (4) entretiens de groupes (soit deux par champ) avec une moyenne de 7 participants par groupe. Les participants à ces entretiens représentaient une vingtaine d'organisations proches des enfants et des jeunes en migration. L'animation des entretiens a laissé la liberté aux personnes approchées de répondre librement aux questions posées et au besoin d'exposer leurs expériences, perceptions et compréhensions du phénomène de la migration irrégulière, notamment des jeunes et des enfants. Les entretiens ont été enregistrés avec l'accord préalable des participants. La confidentialité et l'anonymisation des données ont été rigoureusement observées.

Pour l'identification des EJM et des acteurs institutionnels, les enquêteurs ont utilisé la technique du choix raisonné avec l'appui et l'accompagnement du Centre d'Écoute de Conseils et d'Orientation pour Jeunes (CECOJE) à Mamou et de l'Organisation Guinéenne de Lutte Contre la Migration Irrégulière (OGLCMI) à Conakry. Lors des entretiens semi-directifs, les enquêteurs ont eu recours à la pratique de l'itération entre les objectifs de l'étude, l'expérience des EJM, les stratégies et les activités mises en œuvre par les acteurs institutionnels au compte du projet EJM.

La collecte des données en équipe et la tenue de réunions quotidiennes ont permis de comparer et d'interroger de manière critique les résultats tout au long de la période de collecte de données. La transcription des enregistrements a été faite immédiatement après l'étape de terrain. L'apurement des données a consisté à corriger les éventuelles erreurs de saisie et de s'assurer de la cohérence des données.

1.3.3 Éthique et protection de l'enfance

Conformément au cadre d'éthique mis à disposition, les enquêteurs ont veillé au respect des droits des participants aux discussions. En plus de garantir la confidentialité des informations collectées, ils ont, à tout moment, cherché à : avoir le consentement éclairé des personnes approchées ; à minimiser les risques d'incompréhension ; à prendre en compte les aspects en rapport avec les principes d'égalité de genre, d'inclusion et de clearance éthique.

1.3.4 Analyse des données

L'analyse a consisté à transformer les données collectées en informations utiles. Dans le souci d'établir un cadre cohérent d'analyse, le travail de synthèse des résultats et/ou de rédaction s'est construit comme une mise en relation des données collectées auprès des différents acteurs (EJM, OSC, services techniques de l'état, personnes ressources) et aux différents niveaux (études documentaires, phase de terrain et d'analyse) avec les objectifs de l'étude. Cette façon de faire a permis de fournir une première image multidimensionnelle de la situation et des actions en faveur des EJM. Les données recueillies ont été soumises à une analyse de contenu.

1.3.5 Contraintes rencontrées sur le terrain

La principale contrainte rencontrée était relative aux difficultés de mobiliser les EJM qui sont extrêmement mobiles et des acteurs gouvernementaux pour des raisons de calendrier. Pour mobiliser les EJM, les enquêteurs ont bénéficié de l'appui de structures connues et acceptées des EJM. Les efforts pour retrouver et interviewer, ne serait-ce qu'une fille, ont été vaines. Un seul EJM non guinéen, d'origine sierraléonaise, en transit a pu être consulté. Cependant, la question des EJM étrangers en transit a été débattue dans les focus group. Il a aussi été constaté, lors des entretiens, que certains EJM utilisaient des mécanismes de défense comme la fuite (refus de répondre à certaines questions en rapport avec certaines formes de maltraitance) ou la projection (attribuer à autrui ses propres faiblesses et échecs). Les enquêteurs ont utilisé des stratégies de communication interpersonnelle pour les mettre en confiance.

2 Cadre juridique, politique et stratégique

2.1 Traités internationaux

Sur le plan du droit international, la Guinée, membre des Nations unies depuis le 12 décembre 1958, fait partie de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) depuis le 13 juillet 1990. Elle a en outre ratifié : le Protocole facultatif à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés le 8 avril 2016 ; le Protocole facultatif à la même Convention concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants le 16 novembre 2011 ; la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Comme de nombreux pays, la Guinée a également adhéré à de nombreux traités internationaux tels que : la Convention de la Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, ratifiée le 27 mai 1999 ; la Convention n°138 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (1973), ratifiée le 10 décembre 2001 ; la Convention n°182 de l'OIT de 1999 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, ratifiée le 10 décembre 2001 ; la Convention de la Haye de 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants, à laquelle la Guinée a adhéré le 25 octobre 2011 ; le Statut de Rome de la Cour pénale internationale adopté le 18 juillet 1998 ; la Convention relative au statut des réfugiés de laquelle la Guinée fait partie depuis 1965 et le Protocole relatif à la Convention sur le statut des réfugiés conclu à New York le 31 janvier 1967 ; la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée (2000) et le Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000), ratifiées par la Guinée le 9 novembre 2005.

La Guinée a ratifié la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) en 1982, ainsi que la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1990, CADBE) à laquelle elle a adhéré le 27 mai 1999.

2.2 Arsenal juridique national

Sur le plan national, la Guinée a renforcé son arsenal juridique sur la promotion et la protection de l'enfance, grâce à une réorganisation de son appareil judiciaire et l'adoption d'un nouveau Code de l'enfant (loi L/2019/059/AN du 30 Décembre 2019) qui constitue la pièce maîtresse du dispositif juridique de promotion et de protection des droits de l'enfant en Guinée.

Au titre des politiques, la Guinée a développé en 2021, une Politique Migratoire (PMG) dans le but d'assurer une gestion de la migration telle que promue par le Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Elle a révisé sa politique nationale de promotion et de protection de l'enfant de 2007 et adopté une nouvelle politique intitulée « Politique Nationale de Promotion et de Protection des Droits et du Bien-être de l'enfant en Guinée (PNPDBE) » en 2015. À cette dernière politique s'ajoutent les politiques sectorielles que sont : la Politique Nationale de Protection Sociale ; la Politique Nationale de Santé ; le Plan stratégique national de la santé reproductive maternelle, infantile, adolescents et jeunes (SRMNIA) ; la Politique Nationale du sous-secteur de la Santé Communautaire ; la Politique nationale de l'Alphabétisation et de l'éducation non formelle ; la Politique décennale sur l'Éducation, lancée dans le cadre du Plan national de développement économique et social, incluant notamment des mesures pour favoriser l'accès à l'éducation primaire pour les enfants particulièrement vulnérables (orphelins, enfants en situation de handicap, enfants albinos). Au compte des plans stratégiques, on peut citer : le Plan stratégique national de l'abandon des mutilations génitales féminines ; le Plan d'action national contre la traite des personnes ; le Programme

National de soutien à l'Inclusion et à l'Autonomisation des Personnes Handicapées (PNIAPH) ; la stratégie nationale de la réforme et de la modernisation de l'état civil ; le Plan National de Développement économique et social (PNDES).

La Direction Nationale de l'Enfance, principal service public en charge des questions de l'enfance, est responsable de la détermination et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de droits de l'enfant. Elle se concerta et collabore, à travers des cadres de coordinations intersectorielles, avec les acteurs de la santé, de l'éducation, de la sécurité, de la justice etc. Cette direction fonctionne à minima parce qu'elle manque cruellement de ressources pour fournir des services de base de qualité aux jeunes (dans le besoin) tels que l'accès à la santé, à l'éducation et au logement. Au niveau opérationnel (Préfecture, sous-préfecture) elle manque de personnels compétents capables de traiter et de prendre en charge de manière efficace les besoins spécifiques des migrants.

Les limites de l'arsenal juridique national sont : Les problèmes liés à la mise en œuvre de la Politique Migratoire telle que promue par le Pacte Mondial ; le manque d'évaluation des différentes politiques publiques sectorielles traitant de la protection des droits de l'enfant en Guinée ; l'absence d'un système efficace de collecte, de centralisation et de ventilation de données crédibles ; l'absence de la fonction de « Médiateur des enfants » prévue par le Code de l'enfant de 2019. Pour tous, sans exception, le problème avec les textes, c'est leur manque de vulgarisation et d'application. À propos, le représentant d'une ONG de la place soutient :

« Il y a de bons textes qui sont là, qui existent, mais ils ne sont pas connus et appliqués. Il reste beaucoup à faire du point de vue de l'application des lois ».

Pour la grande majorité des acteurs des OSC rencontrés, il y aurait un très grand décalage entre les discours, les textes officiels et les pratiques sur le terrain. Ce décalage peut être attribué à de nombreux facteurs comme : les institutions chargées de la protection des EJM sont limitées dans la mise en œuvre des politiques et des textes parce qu'elles souffrent régulièrement du manque de ressources financières, humaines et matérielles ; l'application inappropriée des textes existants parce que le personnel chargé de leur application n'est pas suffisamment formé ou sensibilisé aux enjeux spécifiques des EJM ; le manque de coordination et/ou de synergie entre les différentes agences gouvernementales, les OSC et autres acteurs impliqués dans la prise en charge spécifique des jeunes migrants entraînant des efforts fragmentés qui ne répondent pas aux besoins des EJM ; le manque d'évaluation régulière des pratiques actuelles par rapport aux textes existants, ce qui empêche l'amélioration et/ou l'ajustement nécessaire des textes.

3 Parcours et types d'EJM

3.1 Raisons et motifs principaux des migrants

L'analyse des discours des acteurs institutionnels et des personnes-ressources montre que ce sont les contextes économiques et sociaux qui contraignent les enfants à entrer très tôt en activité, au détriment de leur santé et de leur développement. Ce qui les pousse également très tôt sur les routes des villes, des pôles économiques comme les mines d'or et sur les routes internationales. La préparation psychologique et matérielle des enfants et des jeunes pour la migration irrégulière est un réflexe dans la recherche d'une réponse soit à une précarité économique sans alternative locale, soit à une situation sociale non valorisante vécue. La migration irrégulière, entreprise surtout par les hommes (85 %) et par les jeunes (15-24 ans) qui sont issus de ménages urbains (86 %), est un phénomène social complexe et revêt des aspects multidimensionnels, englobant à la fois des motifs personnels, mais aussi familiaux et communautaires (OIM, 2020).

3.2 Précarité économique

Les principales raisons évoquées par les EJM, qui seraient à l'origine de leur migration, sont : la précarité économique de leurs familles qui n'ont souvent pas les moyens nécessaires pour leur assurer un avenir décent et ; la recherche de nouvelles opportunités économiques. Aussi bien dans le cadre de migrations des campagnes vers les villes que dans le cadre d'une migration internationale, les EJM fuient essentiellement la précarité et recherchent de meilleures conditions de vie. Dans une telle perspective, la décision de migrer est souvent influencée par la communauté d'origine (parents, amis, voisins), l'imitation de cas vécus et/ou d'expériences des migrants de retour. La majorité des EJM qui partent pour des raisons économiques sont soutenus par leurs familles et/ou prennent souvent le soin d'informer leurs parents avant de partir. Un EJM de retour reconnaît :

« Mes frères et sœurs étaient informés de ma décision de partir et ils étaient contents. Ils m'ont encouragé et souhaité un bon voyage, une bonne traversée. Mais ma mère pleurait. Elle avait peur et ne voulait pas que je parte ».

Les expériences rapportées par les EJM, au titre de leurs motivations économiques, font allusion aux migrants qui, en plus du transfert de ressources financières, s'investissent directement ou indirectement dans la production agropastorale, la construction d'écoles, de centres de santé et de mosquées, le commerce, le transport et la transformation. Ces investissements participent quelques fois à la modification des techniques de production et de transformation et créent dans certains milieux un emploi salarié, notamment dans la construction. En revenant dans leurs terroirs d'origine, les migrants transportent aussi des idées, des pratiques et des comportements. Toute tentative pour favoriser l'inclusion des EJM (potentiel, en transit, de retour) dans les systèmes éducatifs et/ou pour les accompagner dans l'acquisition des compétences et dans l'éveil aux métiers qui ne prend pas en compte cette réalité socio-anthropologique et économique équivaut à négliger une bonne partie du problème.

3.3 Situation sociale

Certains EJM affirment avoir choisi de migrer parce qu'ils ne sont pas valorisés et/ou parce qu'ils ont subi de mauvais traitements physiques, psychologiques et économiques dans leurs milieux de vie (famille, unités sociales d'accueil, tuteurs). Les individus appartenant à cette catégorie sont soit des enfants vivant chez des parents adoptifs, soit des enfants de familles recomposées, de foyers divorcés ou séparés, soit des orphelins. De nombreux témoignages recueillis auprès des acteurs de la société civile reconnaissent que les filles et les

jeunes femmes, contrairement aux garçons, entrent en migration parce qu'elles fuient les violences basées sur le genre, les mariages précoces ou forcés et les privations. Les EJM qui quittent leurs familles pour des raisons principalement sociales n'informent, le plus souvent, leurs proches que quand ils sont soit dans un pays de transit, soit à destination. D'autres n'informent leurs amis et/ou parents proches que quand ils sont dans des difficultés (emprisonnement, séquestration par les passeurs et autres djihadistes) et/ou quand ils manquent totalement de moyens pour vivre et demandent de l'aide.

3.4 Parcours migratoires

La destination finale pour tous les EJM enquêtés reste l'Europe Occidentale. Les voies empruntées par les EJM guinéens varient selon le milieu de vie, la destination recherchée, les moyens financiers disponibles et la volonté des réseaux de passeurs. Pour les jeunes ruraux, les premiers points de chute sur la voie migratoire sont les grandes métropoles du pays (Conakry, Kankan, Mamou, Labé, Nzérékoré) et les villes frontières (Siguiré, Koundara). De ces points, les voies qu'ils empruntent passent par le Mali, le Niger, le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée Bissau et le Sénégal qui est devenu ces dernières années un pays de transit pour de nombreux migrants guinéens. Ce qui signifie que le voyage se fait par escale, avec l'aide des réseaux de passeurs, pour atteindre l'Espagne ou les rives de la mer Méditerranée.

Les routes couramment empruntées par les EJM guinéens partent généralement de Bamako à Tamanrasset en Algérie en passant soit par le Burkina Faso (Ouagadougou) pour atteindre le Niger (Agadez, Arlit), soit par le Niger. C'est à partir de Tamanrasset que les migrants choisissent d'aller en Algérie (Bordj, Reggan, Adrar), au Maroc, en Lybie ou en Tunisie⁵. C'est à partir de ces pays qu'ils prennent, en fonction des réalités de terrain et des réseaux de relations en Europe, des embarcations de fortune pour rejoindre soit l'Espagne, soit l'Italie comme premières destinations en Europe. Un EJM témoigne, « c'est à partir du Maroc, qu'on est rentré en Espagne après plusieurs tentatives pour traverser ». Les résultats d'une étude sur le profil migratoire national de la Guinée réalisée par l'OIM en 2020 montrent qu'en 2018, 17'290 migrants guinéens irréguliers ont été identifiés dans l'Union européenne, avec une forte augmentation par rapport à 2014 (3 115). Au même moment, il a été observé une augmentation sensible des Guinéens dont l'entrée a été refusée aux frontières externes de l'UE (Eurostat, 2015).

De la Guinée à l'un de ses pays de transit magrébin, la traversée peut durer de quelques semaines à plusieurs mois pour diverses raisons dont entre autres : les moyens financiers du migrant, la volonté et les stratégies des réseaux de passeurs, la situation sociopolitique et sécuritaires dans les pays traversés. Plusieurs des jeunes migrants, considérés par eux-mêmes comme « chanceux » sont restés dans les pays de transit (Sénégal, Algérie, Maroc, Tunisie, Lybie) plusieurs mois, voire des années sans être inquiétés par les forces de sécurité. Pour vivre et pour s'offrir des opportunités pour continuer leur chemin, ils travaillent dans la clandestinité comme manœuvres sur les chantiers de construction, ouvriers agricoles, employés dans des stations de lavage de véhicules, des restaurants, etc.

Sur les routes et/ou dans les pays de transit, les EJM reconnaissent avoir vécu des choses difficiles comme : la pénibilité de la marche à pied dans un environnement désertique hostile ; le manque d'eau et de nourriture pendant des jours ; le mauvais traitement infligé par des passeurs cupides et les forces de maintien de l'ordre dans certains pays ; les emprisonnements sans jugement ; le racisme, etc. L'une des difficultés vécues par la

⁵ Mali (Bamako, Sévaré, Tombouctou), Burkina Faso (Ouagadougou), Niger (Agadez) Algérie (Tamanrasset, Bordj, Reggan, Adrar) ; Mali (Bamako, Gao), Algérie (Tamanrasset, Bordj, Reggan Adrar) ; Mali (Bamako, Tombouctou), Niger (Agadez) Algérie (Tamanrasset Lybie, Burkina Faso (Ouagadougou), Niger (Agadez) Algérie (Tamanrasset, Bordj, Reggan, Adrar)

presque totalité des EJM reste l'incommodité des moyens de transport couramment utilisés dans le désert. À ce propos, un EJM reconnaît :

« On nous embarquait dans les véhicules pickups comme des sardines. On pouvait nous entasser à l'arrière de ces pickups pareils à ceux de la police et de la gendarmerie, entre 38 et 40 personnes ».

3.5 Types de migrants

Les EJM ayant opté pour une mobilité irrégulière peuvent être scindés en deux groupes : les EJM en transit ou sur le point de départ, et les migrants de retour ou retournés.

3.5.1 EJM sur le départ et/ou en transit

Les EJM en partance ou en transit sont soit des Guinéens résidents permanents ou temporaires (venus de l'arrière-pays), soit des ressortissants guinéens vivant dans un pays africain, soit des ressortissants des pays de la CEDEAO. Ils ont en commun le fait de se trouver actuellement sur le territoire guinéen à la recherche d'opportunités et/ou de moyens pour entreprendre ou poursuivre l'aventure. Les Guinéens appartenant à ce groupe vivent dans leurs propres familles ou dans des familles d'accueil. Les étrangers, quant à eux, se regroupent dans des quartiers par pays d'origine. Ils pratiquent une ou plusieurs activités (commerciales, travaux domestiques, ouvriers, manœuvres, prostitution...) qui leur permettent de vivre et de thésauriser pour préparer le départ. Parallèlement, ils s'informent de façon informelle sur les voies possibles et les moyens nécessaires. Ces enfants et jeunes sont prêts à tous les sacrifices et n'ont qu'une seule envie : « partir » sans se soucier de ce qui pourrait leur arriver en chemin ou dans le pays d'accueil.

Pour les acteurs institutionnels, l'identification des migrants potentiels n'est pas chose facile dans une ville comme Conakry parce qu'ils vivent généralement dans des milieux à forte concentration de personnes en situation de précarité et de vulnérabilité (zones de prostitution, rues des quartiers et des marchés populaires, les débits de boissons, les ports et débarcadères).

3.5.2 EJM de retour

Le retour des migrants guinéens se présente sous trois formes :

- La première forme concerne le retour spontané, volontaire et indépendant des EJM qui ont décidé par eux-mêmes, sans aucune aide, de revenir au pays. Certains de ces EJM reviennent parce qu'ils sont malades et démoralisés faute de trouver une possibilité d'arriver à destination et/ou parce qu'ils souffrent et manquent de tout. Parlant de son retour, un EJM dira « ce n'est pas ce que je voulais réellement. Je voulais continuer, mais puisque que la souffrance était de trop, j'ai choisi de revenir au pays ». D'autres disent avoir choisi de revenir pour des raisons de famille.
- La deuxième forme est celle des EJM interceptés dans les pays de transit et ramenés au pays par leurs parents. Ce sont, dans l'essentiel des cas, les enfants qui sont partis à l'insu des leurs. Ces derniers, après maintes investigations, mobilisent leurs réseaux de relations pour les localiser, les rattraper et les faire revenir. Un EJM retourné à partir de Bamako témoigne « C'est un ami malien de mon oncle maternel qui m'a intercepté à Bamako et m'a ramené à Conakry ».
- La troisième forme concerne les migrants qui ont été rapatriés pour diverses raisons soit par le Gouvernement guinéen, soit par les Gouvernements des pays de transit, de destination ou des pays d'accueil, soit par les Institutions Internationales.

4 Principaux acteurs

Les principaux acteurs peuvent être scindés en deux grands groupes : les acteurs nationaux, locaux gouvernementaux ou de la société civile et les acteurs internationaux.

4.1 Acteurs internationaux

Les acteurs internationaux sont les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de la Guinée. Ils sont composés des acteurs de la coopération internationale bilatérale (AFD, GIZ, ENABEL, DDC, AICS) et multilatérale (UE, OIM, UNICEF, CEDEAO, NU) et des ONG Internationales (Helvetas, TdH, Forum des Réfugiés, Métropole Grand Lion, Search Common Grund, le réseau Africa Jeunes, Save The Children, Terre des Hommes, Plan International, etc.). Ils harmonisent et alignent leurs actions et leurs financements sur les politiques, engagements et stratégies nationales. Ils financent et accompagnent l'amélioration des politiques et des lois en faveur des EJM ; la mise en œuvre des politiques, à travers des projets, en faveur des EJM. Dans le contexte guinéen, en plus de leurs actions traditionnelles dédiées aux financements des actions de développement, ils accompagnent les EJM. La principale critique faite à l'endroit des PTF est l'absence de coordination dans le financement des activités pour les mêmes populations cibles.

4.2 Acteurs nationaux

Les acteurs nationaux sont composés des services techniques centraux et déconcentrés des ministères, des structures faitières de protection des enfants et des OSC. Ces acteurs appartiennent et/ou évoluent dans trois champs d'organisation et de fonctionnement que sont : le niveau central (Direction nationale et générales) ; le niveau intermédiaire (directions régionales et préfectorales) ; le niveau local (structures communales/sous préfectorales). Les intervenants au niveau national sont : les acteurs gouvernementaux, les OSC, les parties prenantes au Dispositif Standard de Protection des Enfants, la Coalition des ONG, les organisations de jeunesse.

4.2.1 Acteurs gouvernementaux

Les acteurs gouvernementaux ayant une responsabilité directe ou transversale dans la promotion et la protection des droits de l'enfant appartiennent aux Ministères de : la Promotion Féminine, Protection de l'Enfance et des Personnes vulnérables ; les Affaires Étrangères et des Guinéens de l'Étranger ; l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ; la Sécurité et de la Protection Civile ; la Justice et Droits de l'Homme ; la Santé et de l'Hygiène publique ; l'Enseignement pré-universitaire et de l'Alphabétisation ; du Travail et de la Fonction publique ; l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle ; des Postes, Télécommunications et de l'Économie numérique ; la Jeunesse et des Sports.

La Direction nationale de l'Enfance du Ministère de la Promotion Féminine, de la Protection de l'Enfance et des Personnes vulnérables est l'organe gouvernemental qui assure la coordination de la mise en œuvre de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et de ses Protocoles facultatifs. Cette Direction est également chargée de l'animation du Comité Guinéen de Suivi des Droits de l'Enfant (CG/SDE) qui se trouve au centre du Dispositif Standard de la Protection de l'Enfance (DSPE), également appelé Système de Protection de l'Enfant en Guinée (SYPEG).

Les mesures judiciaires sont assurées par l'Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs (OPROGEM) créé en décembre 2009 au sein du ministère de la Sécurité et de la Protection civile, par l'Arrêté n° 3476 du 1^{er} décembre 2009 et confirmé par Décret n°120/PRG/SGG/11 du 14/04/11). Il a pour missions de coordonner les enquêtes sur toutes les formes de violations des droits des enfants et des femmes, d'échanger

et de diffuser, sur l'ensemble du territoire guinéen et au-delà, les données sur l'identité des auteurs et complices de ces violations. Malgré la faiblesse des moyens alloués à l'OPROGEM, la mise en place de ses démembrements dans les 8 régions administratives et dans les 33 préfectures en 2018 a permis de faire de la prévention et/ou d'aboutir, au besoin, à des sanctions pénales.

Parallèlement, la Brigade Spéciale de Protection des Personnes Vulnérables (BSPPV) a été créée par l'Arrêté n° 0014/PRG/MDN/CAB/2020 du 29 janvier 2020. Relevant des compétences des services de la sécurité, elle a été constituée en vue de renforcer les capacités opérationnelles des unités de gendarmerie dans l'exercice de la police relative à l'enfance, aux violences faites aux femmes et aux autres personnes vulnérables. La BSPPV exerce des missions de police judiciaire en collaboration avec les autres services compétents de l'État. Elle est chargée de prévenir les violences et d'enquêter sur des violations alléguées. La BSPPV est devenue en mai 2022 le Service Central de Protection des Personnes vulnérables (SCPPV).

Le Comité national de lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées (CNLTPPA), mis en place en 2017 par décret présidentiel D/2017/039/PRG/SGG du 17 février 2017, est l'organe principalement chargé de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée qui ont été ratifiées par la Guinée le 9 novembre 2004. La question de la traite des êtres humains a été intégrée dans la nouvelle mouture du Code pénal de 2016 (article 223 à 233) et dans la nouvelle version du Code de l'enfant de 2019 (articles 893 à 901).

Les services techniques déconcentrés, qui sont les démembrements des différents ministères, évoluent au niveau régional, préfectoral et sous-préfectoral, et sont gérés par des agents affectés par le gouvernement. Traditionnellement inscrits dans la hiérarchie administrative, ils bénéficient de subventions de l'État et ont pour missions d'exécuter au niveau local les différentes politiques sectorielles de l'État guinéen, de coordonner les interventions des acteurs sur le terrain, d'apporter de l'expertise technique sous forme d'appui-conseil aux OSC, aux collectivités et aux usagers dans la réalisation d'actions de développement.

4.2.2 Acteurs du Dispositif Standard de la Protection de l'Enfance (DSPE)

Le Comité Guinéen de Suivi des droits de l'enfant (CG/SDE) se trouve au niveau central du dispositif standard de la protection de l'enfance (DSPE), également appelé Système de protection de l'enfant en Guinée, SYPEG). Il est représenté dans les régions de Guinée par les Coordinations Régionales pour la Protection de l'Enfant (CRPE). Ces dernières sont composées de Comités Préfectoraux de Protection de l'Enfant (CPPE) qui comprennent à leur tour des Conseils Locaux pour la Protection de l'Enfance (CLPE) au niveau des communes.

Au niveau opérationnel, les CLPE sont composés des représentants des Conseils Locaux pour l'Enfant et la Famille (CLEF) qui évoluent au niveau des quartiers et des districts/secteurs à travers les Conseils Villageois de Protection de l'Enfant (CVPE). Au niveau des quartiers/districts et des villages, les CLEF et les CVPE sont constitués de membres de la communauté qui sont chargés de régler les problèmes liés à la protection de l'enfance en recourant notamment à la sensibilisation et à la médiation. Lorsque les cas de violence nécessitent des mesures d'éloignement, voire des mesures judiciaires, les cas sont alors référés au niveau préfectoral. Ces structures constituent la cheville ouvrière du système guinéen de protection de l'enfance. Cependant, plusieurs parmi elles ne seraient pas opérationnelles sur le terrain faute de ressources et/ou de compétences.

4.2.3 Organisations de la Société Civile

Les OSC sont des groupements/associations à but non lucratif, d'intérêt public à vocation sociale, culturelle, professionnelle, etc. Dans le contexte guinéen, elles sont essentielles dans la gestion des EJM parce que censées mieux répondre dans le court terme, plus que les structures étatiques, aux aspirations réelles des communautés et des EJM. De façon schématique, les OSC peuvent être regroupées en deux catégories : les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les Organisation Communautaire de Base (OCB)

4.2.3.1. Organisations Non Gouvernementales

Les ONG intervenant dans les domaines spécifiques de l'insertion, de l'éducation et de la protection des EJM à Conakry et à Mamou sont : l'Organisation Guinéenne de Lutte contre la Migration Irrégulière (OGLCMI), la Maison des Femmes (MDF), Jeune s'Ouvrir au Monde (JOM), l'Association Trait-d'Union des Jeunes Guinéens (ATUJG), les Centres d'Écoute, de Conseil et d'Orientation pour Jeune (CECOJE), l'Antenne du Réseau d'Afrique de l'Ouest (RAO) pour la Protection des Enfants Jeunes en situation de mobilité, Jeunes Pilotes pour la Promotion de l'Education et de la Santé (JPPES), Enfants, Jeunes en mobilité (EJM), Espoir sauver le monde (ESM), Enfants, Jeunes en Mobilité (EJM), Maison Mère, etc.

L'appui aux EJM est ainsi fait par une diversité d'OSC qui participent à l'accompagnement et à la résolution des problèmes des EJM. Ces organisations se caractérisent par leur reconnaissance légale, leur ancrage communautaire et leurs capacités à développer des partenariats avec les PTF et les services étatiques. Les principaux domaines d'intervention des OSC sont : la protection, l'insertion socioprofessionnelle ; l'éducation et la santé des enfants ; la protection des enfants en situation de mobilité ; la protection des enfants en difficulté ; la santé sexuelle et reproductive ; l'environnement et la gestion des ressources naturelles ; l'innovation technologique ; la gouvernance et la consolidation de la paix, etc. Une OSC s'investit dans une ou plusieurs de ces activités et/ou ne peut s'occuper que de quelques aspects en fonction de ses moyens, de ses réseaux de relations et de ses partenariats.

Les activités réalisées par les OSC guinéennes dans la prise en charge des EJM sont : l'identification, l'enregistrement, le référencement des EJM ; la protection et l'accompagnement des EJM dans le processus et réinsertion familiale et communautaire ; l'information et l'orientation des EJM en qui concerne leurs droits au sein des communautés d'accueil ; l'accompagnement pour la reprise des études ; les appuis en formation, en matériel de migrants ayant choisi d'apprendre ou de pratiquer un métier ; le financement de projets proposés par les migrants et/ou les appuis financiers pour entreprendre des activités commerciales, artisanales et autres ; la prise en charge sanitaire, juridique des personnes vulnérables en difficulté et des victimes de Violence Basée sur le Genre et de maltraitance ; l'organisation de séances de sensibilisation des acteurs communautaires et de plaidoyers auprès des autorités pour qu'elles réitérent leurs engagements en termes de protection des EJM. Ces organisations sont essentiellement handicapées par leur incapacité à mobiliser des ressources financières adéquates et/ou par le manque de leadership en matière de formalisation de réseaux viables de prise en charge des enfants et jeunes migrants.

Le manque de moyens, principale caractéristique, des OSC dans la prise en charge des migrants s'explique en Guinée par l'absence d'aide gouvernementale et/ou le manque de dons et de financements internationaux sans lesquels, les OSC ne peuvent fournir un soutien adéquat aux migrants qu'ils soient de retour ou en transit. Cette situation a pour conséquences : l'insuffisance de centres d'hébergement pour accueillir les migrants, le manque de services de santé et de services psychosociaux pour les migrants souffrant de maladies chroniques et/ou de traumatisme ; le manque de programmes éducatifs et de formation professionnelle adaptés aux besoins des EJM limitant par ricochet leurs chances d'emploi et même d'insertion.

Malgré leur manque de moyens, les OSC sont très actives sur le terrain dans la gestion des problèmes des EJM. Elles collaborent avec les institutions gouvernementales et les partenaires techniques et financiers ayant pour missions la prise en charge des enfants et des migrants. Certaines des organisations locales, au moment de leur création et/ou de leur installation, n'avaient pas pour objectif de s'occuper des migrants. C'est avec l'urgence de la question, et après une certaine interprétation des contenus des textes qui les gouvernent, qu'elles ont fait des EJM une cible et une priorité.

4.2.3.2. Organisations Communautaires de Base

Une Organisation Communautaire de Base (OCB) est une structure portée par la volonté et l'engagement des femmes et des hommes d'une même communauté. Elle est composée de personnes qui se mobilisent ou qui ont été mobilisées au sein d'une communauté locale pour atteindre des objectifs liés à l'amélioration de la qualité de vie, à la défense des droits, à la promotion du développement de leur territoire et des membres de leurs communautés. Les OCB sont des sortes de piliers de la vie citoyenne et du développement local qui se caractérisent par leur enracinement dans un district, un quartier, un village et, par leur relative autonomie.

Dans le contexte guinéen, les OCB sont généralement incitées par les projets et programmes de développement ou par les services techniques de l'État. Elles fonctionnent sur des principes de participation active, de prise de décision collective et de bénévolat. Elles ont pour missions : l'aide aux personnes et aux familles vulnérables ; la promotion de la santé et de l'éducation ; le développement d'activités génératrices de revenus ; la promotion des arts, des traditions et des activités récréatives ; la représentation des intérêts de la communauté auprès des autorités.

Les OCB s'occupant des questions d'éducation et d'insertion des enfants et des jeunes en général sont : les Conseils Locaux pour l'Enfant et la Famille (CLEF); les Conseils Villageois de Protection de l'Enfant (CVPE) ; les Associations des Parents d'Élèves et Amis de l'École (APEAE) ; les Comités de Développement de l'École (CDE) ; les Groupements Villageois d'Épargne et de Crédit (GVEC) ; les Comités de Point d'Eau (CPE) ; les Comités de Santé et d'Hygiène (COSAH) etc. Dans leur fonctionnement, les OCB collaborent avec des partenaires externes (structure de l'État, ONG, secteur privé, ressortissants).

4.2.4 Coalition des ONG de Protection et de Promotion des Droits de l'Enfant

La Coalition des ONG de Protection et de Promotion des Droits de l'Enfant, Luttant Contre la Traite (COLTE/CDE) est (depuis 2009) une plate-forme officielle d'organisations non gouvernementales nationales et internationales de protection de l'enfance. Elle regroupe une centaine d'ONG nationales et internationales intervenant dans le domaine de l'Enfance en Guinée. Elle vise à améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions en faveur des droits et de la protection des enfants en Guinée. Cette coalition a pour mandat de renforcer les capacités d'interventions des associations sur le terrain, de jouer le rôle d'un interlocuteur crédible avec les autres partenaires/acteurs (État, bailleurs de fonds, société civile) dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'enfant en Guinée, et de développer des synergies d'actions entre les ONG membres.

4.2.5 Organisations de jeunes

Les organisations de jeunes et d'enfants intervenant dans le débat ont été créées grâce au soutien technique financier des PTF. Ce sont : le Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée, fondé en février 2016, est une association militante pour les droits des femmes et des enfants de la République de Guinée ayant pour activités principales la lutte contre les mariages forcés, les violences sexuelles et les mutilations génitales ;

L'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs de Guinée (EJT), créée en 1990, s'occupe de la défense des droits des enfants et jeunes travailleurs en Guinée et de leur protection contre l'exploitation; Sabou Guinée, créée le 22 juin 1994, a pour mission la promotion et la protection des droits de l'enfant ; Cœur Rose pour Enfant et Femme a pour objectifs la protection et la promotion des droits des femmes et des Enfants; le Parlement des Enfants de Guinée qui a pour missions d'assister les pouvoirs publics dans la mise en œuvre de la Politique nationale de promotion et de protection des droits et du bien-être de l'enfant par des actions d'information, de plaidoyer ou de sensibilisation. Ces organisations permettent aux jeunes notamment scolarisés de prendre conscience et de s'approprier des questions les concernant. Cependant, leur participation aux débats, ne peut être considérée comme tangible parce qu'elle reste conditionnée aux appuis qui leurs sont offerts par d'autres organisations.

5 Accès aux services de base par les EJM

5.1 Connaissance des institutions et de leurs droits

A la question de savoir s'ils connaissent les institutions et/ou organisations auxquelles ils peuvent s'adresser en cas de besoin, les EJM répondent par l'affirmative, et c'est l'OIM qui est citée comme premier recours, suivie des ONG internationales (Helvetas, Terre des Hommes) et nationales ayant participé à la mise en œuvre du projet Enfants et Jeunes sur les routes migratoires en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest. Leurs sources d'information sont les réseaux de relations interpersonnelles (amis, parents, personnes ressources de la communauté), les organisations de jeunesse, les représentants d'ONG. Les EJM identifiés, recensés et localisés par les institutions sont plus informés que les autres. Un EJM retourné par ses propres moyens reconnaît : « c'est difficile d'accéder à de l'aide pour les migrants non enregistrés, notamment pour la première fois ».

S'agissant de connaissance relative à leurs droits, les plus informés des EJM citent « le droit au travail, à la santé, à l'éducation, à la vie en société, au respect ». Ils font peu ou pas allusion aux droits d'être protégés contre toutes les formes de discrimination, d'abus, de maltraitance et d'exploitation. Ce sont surtout les EJM qui ont été scolarisés et qui ont terminé au moins le cycle primaire qui connaissent certains de leurs droits. Les analphabètes disent ne pas connaître leurs droits. Ils l'expriment en ces termes :

« Je ne sais vraiment pas si j'ai un droit, cette affaire de droit pour nous à part du soutien de l'OIM et la sensibilisation qu'on a reçu, je ne connais pas mon droit, on nous donne des choses sans nous dire pourquoi ».

Pour ceux qui disent connaître leurs droits, l'accès aux documents officiels (pièce d'identité nationale, permis de conduire) et à la protection juridique en cas de danger ne serait pas effectif. A propos, un EJM dira simplement : « Chacun de nous se débrouille de son côté comme il peut, en payant de l'argent ».

5.2 Besoins exprimés et accès aux services offerts

Les attentes et les priorités exprimées par les EJM sont d'avoir un capital, un emploi, travailler pour soi-même, avoir un métier, reprendre les études avec pour finalité d'être autonome en termes de logement, de nourriture, de soins et de loisirs, etc. En termes d'accès aux services offerts par les Institutions, les EJM disent avoir reçu des appuis matériels, financiers et de renforcement de capacités de la part de projets et/ou d'ONG nationales et internationales.

Les principaux services auxquels les EJM ont eu accès sont entre autres : l'acquisition de biens matériels (téléphones, habits, kits de toilettes) ; l'information et l'orientation des migrants de retour en ce qui concerne leurs droits au sein des communautés d'accueil ; l'accompagnement pour la reprise des études notamment pour les plus jeunes ; les appuis en formation, en matériels des migrants ayant choisi d'apprendre ou de pratiquer un métier (plomberie, mécanique, transport) ; les appuis financiers pour entreprendre des activités commerciales, artisanales et de transport ; le financement de projets proposés par les migrants. Un EJM reconnaît « la formation consistait à monter des projets. J'ai fait mon projet et j'ai reçu ce dont j'avais besoin pour travailler ».

De manière pratique, les EJM rapatriés sont accueillis par les représentants de l'État et de l'OIM et conduits à leur arrivée dans des centres de soins et d'accueil. Après identification, ils reçoivent chacun un téléphone pour leur permettre de rester en contact avec les structures de prise en charge. Ils reçoivent aussi des kits de toilette (brosses à dents, savon, champings, parfums, huiles corporelles), des habits et une somme d'argent pour

qu'ils puissent rejoindre leurs familles et leurs villages. Pour faciliter leur intégration, les institutions leur apportent de l'aide, soit pour entreprendre une activité, soit pour apprendre un métier, soit pour reprendre des études.

Pour la prise en charge des besoins, des idées et des opinions des EJM, les institutions ont des outils harmonisés de prise en charge. Au nombre de ces outils, il y a la fiche de consentement qui est signée pour les mineurs par le tuteur ou la tutrice. Cependant, la prise en compte des idées des EJM serait fonction de leurs âges. Un EJM mineur est conseillé et orienté vers ce qui est censé être le mieux pour lui. Par contre un EJM qui a 18 ans et plus peut choisir lui-même entre les différentes propositions qui lui sont faites par l'Institution :

« C'est à lui de voir ce qui lui convient le mieux, il choisit, si on voit que ce choix n'est pas trop bon pour lui, on peut essayer de le conseiller, mais tout dépend de lui au fait ».

Il arrive cependant, reconnaît le représentant d'une ONG, que :

« nous cherchons à voir et à privilégier l'intérêt supérieur de l'enfant : dans tout ce qu'il a dit là, qu'est-ce qu'il y a de mieux pour lui ? C'est la ligne directrice au niveau des actions ».

Un autre renchérit

« Dans certains cas de figures, ce n'est pas l'opinion de l'enfant qui compte, on a un critère pour nous qui rentre dans le cadre de l'accompagnement de l'enfant, de son accueil jusqu'à ce qu'il retourne en famille, vous voyez l'opinion de l'enfant ça compte mais on a quand même ce cadre ».

L'analyse des appuis montre que l'évaluation qui est faite des projets proposés par les EJM et/ou de leur niveau d'engagement pour l'entrepreneuriat est légère et inappropriée. Elle ne permet pas d'avoir une opinion claire sur les véritables motivations des enfants et jeunes. Selon de nombreux témoignages, certains EJM, ayant obtenu des ressources financières et/ou du matériel, abandonnent leurs projets initiaux pour autre chose. Pour les acteurs gouvernementaux et pour certains représentants des OSC, il est urgent de réviser les méthodes et critères de sélection des projets.

5.2.1 Pertinence des interventions et niveau de satisfaction des EJM

Parlant de la pertinence des services rendus aux EJM, les avis sont partagés. Les uns trouvent que les appuis sont conséquents et conformes à leurs besoins. Ils sont satisfaits des services offerts par les différentes institutions. D'autres disent qu'une aide est une aide, qu'il faut l'accepter comme telle. Ceux-ci mettent en avant l'urgence des problèmes auxquels ils étaient confrontés au moment de leur prise en charge et/ou l'utilité de la prise en charge d'individus en perte de repère. D'autres par contre trouvent les appuis peu ou pas adaptés à leurs besoins. Ils accusent la modicité des aides, le non-respect des engagements et le manque de suivi du niveau d'insertion du migrant qui a reçu un appui.

Pour les EJM non satisfaits, les institutions, en plus de ne pas tenir compte des besoins exprimés par les EJM, ne respecteraient pas leurs engagements. Il semble que ce sont les institutions, notamment l'OIM, qui décident à la place des bénéficiaires. Par exemple, dira un EJM :

« J'ai voulu qu'on m'accompagne dans mon métier de plomberie. En place et lieu, ils m'ont remis des marchandises d'une valeur de 8.200.000 fg ».

Un autre témoigne :

« À Arlit, un agent de l'OIM nous a dit que si nous revenons au pays, qu'ils vont aider ceux qui voudront intégrer l'armée. Moi j'avais choisi ça, mais au retour on m'a proposé autre chose qui est contraire à ce que j'avais choisi ».

Le non tenu des engagements est très mal perçu par les EJM et leurs tuteurs. En effet, les promesses non tenues sont de nature à démoraliser et à démotiver les plus optimistes. Certains EJM dénoncent l'existence d'organisations mal identifiées « qui viennent faire du tapage et des promesses avant de disparaître pour de bon ». Plusieurs EJM pensent par ailleurs qu'il y a un manque total de transparence dans leurs relations avec certaines institutions.

Les principaux obstacles ou défis rencontrés par les EJM pour accéder aux services de protection, d'éducation et d'insertion sont en relation avec les retards accusés pour être servi, c'est-à-dire le temps mis entre le moment où la promesse est faite par les représentants de l'institution d'appui et l'effectivité du service. A propos, un EJM dira : « je suis venu m'inscrire il y a de cela 5 mois jusqu'à présent on ne m'a pas appelé ».

Un autre précise :

« Cela fait longtemps qu'ils nous ont parlé d'un projet. Ils commencent à mettre du temps. Beaucoup de nos amis ne viennent plus aux réunions ».

Pour diverses raisons, les OCS reconnaissent rencontrer de la résistance pour l'insertion de certains EJM, comme : les familles qui refusent de recevoir leurs enfants de retour ; les enfants qui ne veulent pas revenir dans leurs familles ; l'enfant et la famille se rejettent mutuellement. Dans les différents cas, les acteurs disent entreprendre un travail de médiation communautaire de longue haleine.

5.2.2 Types de migrants et besoins non couverts

Les EJM en transit ou en position de départ ne sont généralement pas visibles. En conséquence, ils ne bénéficient d'aucune attention particulière directe. Leur prise en charge est souvent confiée à des projets et programmes de développement. Par contre les étrangers en situation de transit, sont au besoin accompagnés par les OSC internationales et locales ou par les représentations diplomatiques de leurs pays. Les EJM qui ont choisi par eux-mêmes de revenir et ceux qui sont rapatriés par leurs parents, quel que soit le moyen de transport utilisé (avion, automobile), sont toujours pris en charge par leurs familles à leur arrivée. Ces EJM n'ont, au moment de leur arrivée, aucun contact avec les institutions de prise en charge et ne bénéficient d'aucune aide. Faute d'identifiant prouvant qu'ils sont des migrants, ils restent à leur charge ou à la charge de leurs parents. Néanmoins, plusieurs parmi eux auraient, après information et identification, bénéficié de l'accompagnement d'OSC locales vers des structures spécialisées dans la protection, l'insertion et l'éducation des EJM.

En termes d'accès aux services sociaux de base, les EJM ne bénéficient pas de services médicaux gratuits et rencontrent d'énormes difficultés dans l'accès aux autres services sociaux de base. Ce qui contribue à aggraver leur précarité et leur fragilité et à les rendre vulnérables avec des effets sur leur croissance. Sur le plan de l'éducation, si le Code de l'enfant prévoit un accès gratuit à l'éducation pour certains groupes vulnérables, il ne prévoit rien pour les EJM.

Dans l'accompagnement de certains jeunes, notamment ceux en conflit avec la loi, les acteurs disent être confrontés à des difficultés dans leur prise en charge. Sur la base des cas vécus, les enfants mineurs en conflit avec la loi, sont à la maison centrale (prison), il n'y a pas d'autres alternatives pour eux. A la maison centrale

il n'y a pas d'espace qui leur est dédié. Ils sont incarcérés dans les mêmes cellules que les délinquants adultes.

Un participant au focus group témoigne :

« nous avons eu le cas de deux EJM qui étaient en conflit avec la loi. Ils avaient 13 et 14 ans. Il était question pour nous de les gérer pour qu'ils ne soient pas incarcérés. Après avoir évalué leur situation, la solution qui s'imposait était de les envoyer dans une structure de rééducation que nous n'avons pas pour l'instant. Faute de mieux, ils sont restés en prison ».

Un des besoins, non exprimé par les EJM, mais cité par certains acteurs institutionnels et les personnes ressources, est celui du soutien psychologique aux EJM de retour. En effet, les résultats obtenus des discussions avec les personnes ressources montrent que certains migrants retournés sont sujets à des moqueries dans leurs communautés d'origine. Ils culpabilisent parce qu'ils ont le sentiment d'avoir échoué où les autres ont réussi. Leur principal soutien et/ou « refuge » reste dans les conditions actuelles les amis, les proches parents et quelquefois la religion. Dans le pire des schémas, ils choisissent la consommation d'alcool et de drogues comme stratégie de résilience.

6 Collaborations inter-organisations

La délivrance des services de protection, d'éducation et d'insertion aux EJM relève de la compétence de plusieurs acteurs publics, privés et associatifs qui ont en commun une même cible. La collaboration dans l'accompagnement des EJM a mobilisé des acteurs internationaux (Coopérations bi et multilatérales, ONG internationales) et nationaux (OSC locales, services techniques de l'État). Elle a servi à mettre en œuvre des activités d'éducation, de protection et d'insertion des EJM. Les acteurs internationaux, principaux bailleurs de fonds, coopèrent avec les services techniques sectoriels de l'État et avec les OSC nationales évoluant sur le terrain. Pour plus d'efficacité, ils font asseoir leurs interventions sur la constitution de réseaux d'acteurs locaux qui sont en contact direct avec la réalité des EJM.

Les Coopérations bi et multilatérales et le Gouvernement financent des projets qui sont mis en œuvre par les ONG spécialisées, les services techniques déconcentrés et les OSC nationales évoluant sur le terrain. Les ONG internationales mobilisent des ressources et entretiennent des partenariats avec leurs pairs nationales évoluant sur le terrain notamment dans la mise en œuvre de projets en faveur des EJM. Les formes de collaboration/coopération entre ces différents acteurs sont un mélange d'ententes, de contrats et d'accords inscrits dans le court terme (le temps d'un projet). Elles sont fondées sur : l'harmonisation des actions entreprises à l'internationale avec celles du gouvernement et celles d'autres bailleurs de fonds ; l'adéquation entre les problèmes posés localement et les réponses qui leur ont été réservées ; la communication et le renforcement des capacités techniques, financières et managériales des ONG nationales et des structures de l'État.

Les défis les plus fréquents auxquels sont confrontés les acteurs dans leur partenariat, pour le développement de politiques et de pratiques adaptées en faveur des enfants, sont :

- La multiplicité des acteurs travaillant sur des problématiques similaires dans les mêmes milieux mais sans coordination donc en compétition ;
- La trop grande dépendance des ONG locales des financements extérieurs, ce qui limite leur autonomie en matière d'initiatives ;
- La conception et la mise en œuvre de projets à court terme privilégiant des résultats immédiats au détriment de solutions durables ;
- Le manque de compétences et d'initiatives des services techniques sectoriels dans l'accomplissement de leurs rôles de coordination et d'appui-conseils aux autres acteurs et/ou dans la prise en charge des EMJ ;
- La non-vulgarisation des textes de lois qui freine la réalisation des activités de protection et d'insertion des EJM ;
- Le manque de coordination/communication, c'est-à-dire l'absence de canaux de communication efficace entre les ONG et les organismes gouvernementaux (santé, éducation, justice etc.) dans la protection des EJM au niveau local ; le manque de communication et de transfert des enseignements/expériences réduit drastiquement la durabilité des acquis ;
- Les difficultés dans l'évaluation des résultats atteints par les différents acteurs et la non-capitalisation des acquis et des synergies développées par les acteurs dans la protection, l'éducation et l'insertion des EJM.

Certains acteurs locaux reprochent aux PTF le fait d'imposer leurs façons de voir, qui ne correspondent souvent pas à la réalité des EJM. Un membre d'une OSC affirme :

« Chaque partenaire qui vient, vient avec sa stratégie, ses outils et ses principes. C'est lui qui a son argent, c'est lui qui va te dire ce qu'il veut. Même si tu veux agir autrement, tu restes limité ».

En matière de collaboration, une des difficultés rencontrées par les ONG locales dans la coopération avec les services sectoriels se situe au niveau de la prise en charge médicale des EJM. En effet le « Fonds de Développement Social et de l'Indigence » censé par principe prendre en charge les EJM a d'autres priorités et urgences.

Les relations qui lient les ONG internationales (bailleurs de fonds) aux organisations nationales sont marquées par quelques problèmes de fonds. Pour les représentants des OSC locales, les bailleurs de fonds ont souvent tendance à imposer des conditions qui ne tiennent pas compte du contexte local et des besoins spécifiques des organisations locales ; ils privilégieraient des projets courts ayant un impact immédiat plutôt que de soutenir des initiatives à long terme.

Les acteurs locaux ont aussi fait allusion à l'absence de coordination entre les bailleurs de fonds dans le choix des lieux d'intervention entraînant quelques fois une duplication des efforts. Les acteurs locaux reconnaissent néanmoins que certaines structures locales manquent souvent de compétences et d'expertise nécessaires pour gérer de manière efficace et efficiente les moyens mis à leur disposition et/ou pour réaliser certaines activités.

Les lacunes dans la collaboration entre les différents secteurs affectent dangereusement la protection et la réinsertion des EJM parce que la coopération dans la prise en charge des EJM n'est pas encore comprise comme une entreprise dynamique de relations au sein de laquelle les activités doivent être négociées, planifiées et pilotées par plusieurs acteurs ayant des profils et des compétences variés. La réussite d'une Institution dans la prise en charge d'EJM dépend non seulement de la pertinence de ses objectifs et de son orientation stratégique mais aussi du degré de cohérence et d'harmonisation de ses activités avec celles des autres acteurs.

Dans le contexte guinéen, l'une des conditions de la coopération multi-acteurs au profit des EJM doit reposer sur le principe de l'interdépendance. Cependant, plusieurs acteurs, notamment les services techniques, n'ont pas une idée claire de leurs rôles dans la prise en charge des enfants et jeunes migrants. Dans l'état actuel des choses, en dehors de rares occasions de rencontres, les activités des acteurs en faveur des EJM ne sont ni coordonnées, ni évaluées. Au titre des attentes en matière de coopération, les acteurs institutionnels veulent tous qu'il soit mis en place des espaces d'échanges et de concertations périodiques. Ce qui n'est pas mauvais en soi mais, la mise en œuvre d'une telle initiative a besoin de leaders capables de négocier, d'organiser et de coordonner.

7 Appropriation et innovation du projet EJM

7.1 Appropriation et suivi des acteurs

Face au manque d'initiatives et de moyens des administrations territoriales et des services techniques sectoriels, la prise en charge des EJM est pour le moment l'œuvre des OSC à caractère humanitaire. Dans ce processus, les OSCs locales, ayant bénéficié d'accompagnement des PTF et/ou du projet EJM, sont devenues de véritables actrices dans l'accompagnement des EJM. Pour justifier leur positionnement dans le processus de la prise en charge des EJM guinéens, le représentant de l'Organisation de Secours aux Handicapés de Guinée reconnaît :

« En termes d'expérience, en plus des nombreuses formations reçues des collaborateurs internationaux en matière de prise en charge des EJM, nous nous inspirons aussi des expériences des autres pays. C'est lors des rencontres internationales que nous nous rendons compte que nous sommes en avance dans certains aspects et en retard par rapport à certaines thématiques. Ce sont les formations et les échanges qui nous permettent de mesurer nos capacités sur le terrain et/ou de devenir des acteurs incontournables ».

Les OSC renforcées auraient aussi développé des capacités qu'elles utilisent dans le cadre du dialogue avec les autorités administratives et les responsables des services techniques locales.

Pour les personnes ressources et quelques administrateurs, les éléments sur lesquels il faut compter en termes de durabilité des acquis du projet EJM sont l'adhésion réelle des OSC à la philosophie et aux actions de protection, d'insertion et d'éducation des EJM. Les structures de l'État, appelées à assurer la durabilité et la vulgarisation des acquis, n'ont pour le moment pas le même niveau d'appropriation des outils et stratégies que les OSCs. A l'issue de cette étude, l'analyse montre que la durabilité des projets financés dans le cadre du soutien aux EJM est souvent limitée par : les lacunes/failles dans les stratégies d'identification, de financement et de mise en œuvre des actions ; l'absence d'un accompagnement des bénéficiaires, qui sont souvent confrontés aux défis de rentabilité ; l'insuffisance d'une stratégie de suivi et d'évaluation des bénéficiaires et/ou de leurs projets. Comme dit plus haut, les ONG internationales ont souvent tendance à dicter des conditionnalités qui ne tiennent pas compte des besoins spécifiques des organisations locales ; ils privilégieraient des projets à court terme ayant un impact immédiat au détriment d'initiatives à long terme.

7.2 Innovations et changements induits

Sur la base des témoignages des EJM et des acteurs institutionnels, on peut retenir :

- au compte des innovations initiées par le projet : la prise en compte des besoins prioritaires actuels et futurs des EJM en mettant l'accent sur la formation professionnelle et/ou l'acquisition de connaissances et de compétences susceptibles de favoriser leur insertion dans leurs communautés d'origine ou d'accueil ; la généralisation de la formation pour entreprendre une activité et/ou la stratégie d'accompagnement qui consiste à donner, en place et lieu de l'argent frais, des outils de travail ou du matériel ; l'information, le renforcement des compétences et la mise en œuvre d'appuis et de mécanismes au profit des jeunes potentiels candidats à la migration régulière ; l'organisation de compétitions artistiques de sensibilisation des jeunes sur les dangers de la migration irrégulière.
- comme changements induits : l'amélioration, grâce à l'appui des PTF, des dispositions juridiques prises par l'État en termes de protection des jeunes ; l'opportunité donnée aux organisations de jeunesse de formuler des revendications sur les politiques publiques de promotion et de la protection des droits de l'enfant ; l'implication active de plusieurs acteurs institutionnels et de citoyens dans l'identification des

EJM, notamment en transit ; le fort engagement de nombreuses OSC locales, qui sont devenues de réels creusets d'initiatives dans l'accompagnement des EJM ; la reconnaissance par l'administration publique de la légitimité et de la contribution des organisations de la société civile dans la prise en charge l'intérêt supérieur de l'enfant.

7.3 Pertinence du projet

Le projet dans la formulation de ses objectifs est jugé satisfaisant parce qu'il contribue aux objectifs du Gouvernement et de nombreux ODD. Concrètement, le projet a contribué à relever les défis auxquels sont quotidiennement confrontés les acteurs nationaux dans la prise en charge des migrants à savoir : le manque de ressources conséquentes, de compétences et d'initiatives dans la prise en charge des EMJ ; la mauvaise compréhension des droits des EJM et/ou des mécanismes de référence existants pour les victimes de violence.

Cette contribution a été facilitée par le fait que le bailleur de fonds a fait reposer son intervention sur le consortium Helvetas, TdH, GIZ et/ou sur un partenariat multi-acteurs qui ont, dans la délivrance des services (protection, éducation, insertion) aux EJM de retour, coopéré avec les services techniques sectoriels de l'État et avec les OSC nationales évoluant sur le terrain. Pour plus d'efficacité, ils ont fait asseoir leurs interventions sur la constitution de réseaux d'acteurs locaux. Dans ce processus, cependant, les formes de collaboration/coopération mises en œuvre par les différents acteurs s'inscrivent dans le court terme : le temps d'un projet.

Les stratégies mises en œuvre par le projet sont pertinentes du fait qu'elles ont reposé sur trois principes majeurs : la valorisation des compétences des OSC locales ; l'écoute réciproque développée entre les OSC partenaires, les services techniques de l'État et les bénéficiaires ; le transfert en cascade de compétences aux OSC. Dans sa mise en œuvre, le projet est resté conforme aux objectifs des politiques nationales et internationales sociales, sanitaires et éducatives auxquelles la Guinée a souscrit, ainsi qu'aux stratégies et exigences du bailleurs de fonds et du consortium. Cependant pour renforcer de façon pérenne les systèmes nationaux et régionaux de protection, d'éducation et d'insertion socioéconomique des enfants et des jeunes en situation de mobilité (EJM), toute autre intervention devra être une continuation de l'appui régulier et à long terme du projet EJM.

L'approche du projet EJM est jugée globalement satisfaisante par les partenaires institutionnels. Elle a permis le transfert de compétences et l'amélioration des pratiques des OSC locales. A travers le renforcement des mécanismes de protection, le projet a favorisé une meilleure compréhension des droits des EJM et/ou des mécanismes de protection existants. Cependant les résultats opérationnels significatifs obtenus n'ont pas été suffisamment partagés aux niveaux local et national.

Dans la perspective de la pérennisation des acquis, le projet a pris le soin, dès le départ, d'asseoir son efficacité et la durabilité de ses résultats sur la constitution de capacités logées dans les OSC et les OCB (organisations communautaires de base). Les principaux éléments susceptibles de garantir la durabilité des acquis du programme pays sont : l'adéquation entre les problèmes identifiés, les besoins économiques, sociaux et culturels exprimés par les bénéficiaires et les réponses qui leur ont été réservées ; l'harmonisation des actions avec celles du gouvernement et des OSC ; l'existence d'individus et d'associations locales qui poursuivent les activités initiées. Ces acquis, encore fragiles, ont besoin d'être soutenus et accompagnés. Les activités à améliorer dans le court terme sont : les appuis aux jeunes en mobilité notamment dans la réalisation de leurs projets de vie ; les formes de collaboration entre les institutions et organisations nationales, régionale et transnationales ; le raffermissement et la promotion des cadres législatifs.

S'agissant de cibles, une personne ressource reproche « la trop grande attention accordée aux migrants de retour » au détriment des jeunes et enfants potentiels candidats au départ et/ou en transit. Pour elle :

« La majorité des enfants guinéens vivent les mêmes réalités, la mobilisation d'importantes ressources pour soutenir les migrants de retour est un facteur qui est susceptible d'encourager d'autres départs ».

L'analyse des stratégies de prise en charge des EJM de retour révèle que, sans un suivi rapproché, les financements, les biens et équipements alloués aux EJM ne sont pas durables.

7.4 Perspectives

En termes de perspective, il faut compter sur l'adhésion réelle des OSC à la philosophie et aux actions de protection, d'insertion et d'éducation des EJM. Au plan politique, les perspectives en matière de protection des enfants sont consignées dans les différentes stratégies sectorielles qui se retrouvent au cœur de la vision promue par la Guinée visant à « Bâtir, à l'horizon 2040, un capital humain mieux formé et en bonne santé, plus qualifié, plus productif, capable de participer plus activement à la transformation de l'économie ». Cette vision se décline à l'horizon 2025 autour des cibles relatives à la lutte contre la mortalité infantile, de la santé-nutrition, de la protection sociale etc.

Dans le cadre de la question migratoire, la Guinée a mis en place une Politique de Migration de la Guinée (PMG) qui a pour objectif général l'établissement d'un système coordonné de politiques et d'institutions pour la gouvernance de dimensions clés de la migration en Guinée. Il a pour objectifs spécifiques de : développer un cadre global pour la gestion des frontières et la gouvernance de la libre circulation ; développer une réponse contre la traite des êtres humains ; gérer la migration forcée et des mineurs non accompagnés ; promouvoir une migration de travail régulière pour le développement socioéconomique de la Guinée et de ses habitants.

Pour renforcer les capacités de la Direction Générale des Guinéens de l'Étranger (DGGE) dans la mise en œuvre de la Politique Migratoire (PMG), un projet nommé « Accompagnement, Mobilité, Insertion & Sensibilisation » (AMIS) est mis en œuvre conjointement par Enabel et Expertise France, sur financement de l'Union européenne et du Ministère Français de l'Europe et des Affaires Étrangères. Ce projet vise à améliorer la gestion de la migration à travers une meilleure coordination des acteurs, le partage d'informations sur les opportunités de migration régulière, une réintégration durable des personnes migrantes de retour (PMR) prenant en compte les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec un handicap, la prévention et la sensibilisation sur les risques de la migration irrégulière et la lutte contre la Traite des Êtres Humains (TEH).

Si la migration irrégulière met en danger la vie de nombreux migrants guinéens, la migration régulière par contre, contribue au développement des individus et des communautés de départ. Les effets positifs reconnus de l'émigration sont estimés en transfert de fonds et en investissement des Guinéens de l'étranger. C'est pour faciliter ce processus de transfert de fonds et d'investissement qu'une Stratégie d'Engagement de la Diaspora a été élaborée. Cette stratégie a pour objectifs de : renforcer la collaboration entre les associations et structures de la diaspora et le Gouvernement ; faciliter le transfert des ressources financières et la mise en œuvre d'un cadre réglementaire pour une implication civique de la diaspora et des migrants de retour ; valoriser les compétences de la Diaspora.

8 Conclusion et recommandations

8.1. Conclusion

La migration irrégulière est aujourd'hui une problématique mondiale. Les Guinéens, accompagnés ou non, figurent parmi les groupes les plus représentés parmi les migrants irréguliers arrivant en Europe via la Méditerranée. En 2018, la Guinée occupait la deuxième place des demandeurs d'asile en France, juste après l'Afghanistan et comptait le plus grand nombre de mineurs non accompagnés. Cette étude a permis, d'une part, de comprendre les enchevêtrements et les écarts entre la législation, les politiques officielles et les pratiques/initiatives des acteurs dans le domaine de la protection, de l'éducation et de l'insertion des enfants/jeunes et, d'autre part, d'identifier les dynamiques, les champs d'action et les formes de coopération mis en place par les Institutions nationales et les Organisations de la Société Civile pour répondre aux besoins spécifiques des EJM.

A l'issue de cette étude, on peut retenir que : la Guinée, avec l'appui de nombreux bailleurs de fonds internationaux, a renforcé son arsenal juridique sur la promotion et la protection de l'enfance grâce à une réorganisation de son appareil judiciaire et l'adoption d'un nouveau Code de l'enfant (loi L/2019/059/AN du 30 Décembre 2019) ; la délivrance des services de protection, d'éducation et d'insertion aux EJM qui est faite par de nombreux acteurs publics, privés et associatifs internationaux et nationaux ; la prise en charge des EJM est pour le moment faite par les OSC qui sont devenues de véritables actrices et des creusets d'initiatives dans l'accompagnement des EJM ; les EJM, notamment de retour, ayant choisi de pratiquer des métiers ont amélioré leurs revenus contribuant ainsi à réduire temporairement leurs motivations migratoires.

Les défis auxquels sont confrontés les acteurs dans leur partenariat sont : le manque d'harmonisation des interventions des partenaires impliqués dans le financement des actions de lutte contre les migrations irrégulières ; le manque de ressources conséquentes, de compétences et d'initiatives des services techniques sectoriels dans l'accomplissement de leurs rôles de coordination et d'appui-conseils aux autres acteurs et/ou dans la prise en charge des EJM ; la non vulgarisation des textes de lois qui freine la réalisation des activités de protection et d'insertion des EJM.

En termes de stratégies, l'évaluation des projets proposés aux EJM de retour et de leur niveau d'engagement pour l'entrepreneuriat n'est pas pertinente. Ce qui amène de nombreux EJM, ayant obtenu des appuis, à abandonner leurs projets initiaux pour autre chose. Cette situation se trouve aggravée par le manque de suivi des bénéficiaires et de leurs projets. Les enseignements tirés de cette étude soulignent la nécessité de poursuivre et d'étendre les interventions à d'autres zones dans la durée et à réviser et adapter les stratégies spécifiques d'appui aux EJM afin de contribuer de manière significative à réduire les départs irréguliers tout en soutenant le développement local.

Une série de recommandations issue des entretiens et analyses est présenté dans le résumé au début du rapport.

9 Bibliographie

- Carrion, Antonia, Manuela De Gaspari, et Serena Zanella. 2018. « Young and on the move in West Africa ». Save the children. https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/055_young-and-on-the-move.pdf.pdf
- Direction du développement et de la coopération, Helvetas, Terre des hommes, et Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit. 2023. « Analyses de genre et diversité Projet « Enfants et Jeunes sur les Routes Migratoires d'Afrique de l'Ouest et du Nord ». Rapport pays : Guinée ». <https://www.tdh.org/fr/mediatheque/documents/guinee-analyses-de-genre-et-diversite-projet-enfants-et-jeunes-sur-les-routes-migratoires-dafrique>
- Goerg, Odile. 1985. « Conakry : un modèle de ville coloniale française ? Règlements fonciers et urbanisme, de 1885 aux années 1920 (Conakry: A Model of French Colonial Town? Landrights and Town-Planning, from 1885 to the 1920s) ». Cahiers d'Études Africaines 25 (99): 309-35.
- IOM. 2019. « Mixed migration flows in the Mediterranean: compilation of available data and information ». DTM. https://dtm.iom.int/sites/g/files/tmzbd1461/files/reports/FCR%20December%202019-6_published.pdf
- IOM. 2022. « Rapport d'évaluation de la Dynamique Migratoire — Prefecture Mamou ». DTM. <https://dtm.iom.int/es/node/16646?close=true>.
- Mixed Migration Center. 2021. « Enfants et Jeunes Migrants et Déplacés en Guinée : Profils, Itinéraires, Protection et Besoins ».
- OIM. 2018. « Procédures opérationnelles standard pour l'aide au retour volontaire et à la réintégration : renforcement de la gouvernance des migrations et appui à la réintégration durable des migrants en République de Guinée ».
- OIM. 2020. « Migration en Guinée : profil migratoire national 2020 ».
- OIM. 2020. « Migrer pour réussir : analyse des trajectoires migratoires de la jeunesse guinéenne à travers l'expérience des migrants de retour ». https://dtm.iom.int/dtm_download_track/9738?file=1&type=node&id=7661
- OIM. 2025. « Rapport sur le suivi des flux de populations ». <https://dtm.iom.int/report-product-series/rapport-sur-le-suivi-des-flux-de-populations-0>
- OIM. 2022. « Rapport d'évaluation de la dynamique migratoire. Préfecture de Mamou ». https://dtm.iom.int/sites/g/files/tmzbd1461/files/reports/Rapport_Dynamique_migratoire_Mamou-1.pdf

Dernières études du SFM

93 : Jamila Berkaoui, Fatima Zahrae Ghatous (2025). Étude des systèmes de protection, d'accès à l'éducation et d'insertion socioéconomique des enfants et des jeunes en mobilité au Maroc.

92 : Harouna Mounkaila, Balkissa Daouda Diallo (2025). Étude des systèmes de protection, d'accès à l'éducation et d'insertion socioéconomique des enfants et des jeunes en mobilité au Niger.

91 : non paru

90 : Mariame Sidibé, Abdoul Sogodogo (2025). Étude des systèmes de protection, d'accès à l'éducation et d'insertion socioéconomique des enfants et des jeunes en mobilité au Mali.

89 : Lisa Stalder, Denise Efionayi-Mäder, Gianni D'Amato (2025). Une carte citoyenne pour La Chaux-de-Fonds : opportunités et difficultés de mise en œuvre.

88 : Andrea Bregoli, Denise Efionayi-Mäder, Joëlle Fehlmann (2024). «Unterschiedlich unterwegs»: Mapping der (Aus)Bildung für junge Geflüchtete mit Fokus auf spezifische Integrationsförderung (IAS/KIP).

87 : Lisa Stalder, Denise Efionayi-Mäder, Didier Ruedin (2024). Evaluation des Pilotprojekts STEPS der isa – Fachstelle Migration.

86d : Dina Bader, Leonie Mugglin (2024). Wissenschaftliche Begleitung von Projekten interkultureller Begegnungen.

86f : Dina Bader, Leonie Mugglin (2024). Accompagnement scientifique de projets de rencontres interculturelles.

85 : Didier Ruedin, Dina Bader, Chloé Salathé (2023). Panorama de la diversité au sein du personnel de l'administration de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

84d : Daniel Auer, Denise Efionayi-Mäder, Joëlle Fehlmann, Mirjam Suri, Dina Bader, Giuliano Bonoli, Michael Morlok, Johanna Probst (2023). Monitoring und Evaluation des Pilotprogramms «Frühzeitige Sprachförderung».

84f : Daniel Auer, Denise Efionayi-Mäder, Joëlle Fehlmann, Mirjam Suri, Dina Bader, Giuliano Bonoli, Michael Morlok, Johanna Probst (2023). Suivi et évaluation du programme pilote « Encouragement précoce de la langue ».

83 : Rosita Fibbi, Leonie Mugglin, Andrea Bregoli, Lisa Iannello, Philippe Wanner, Didier Ruedin, Denise Efionayi-Mäder, Marta Marques (2023). « Que des locataires ! » : participation politique des résident·e·s espagnols et portugais à Genève et Neuchâtel

82 : Didier Ruedin, Dina Bader (2022). Panorama de la diversité au sein du personnel de l'administration de la Ville de Neuchâtel.



**Swiss Forum for Migration
and Population Studies**

La question des enfants et des jeunes en mobilité (EJM) en matière de protection, d'accès à l'éducation et aux opportunités socio-économiques en Afrique de l'Ouest et du Nord demeure largement sous-étudiée. Plus particulièrement, des études axées sur les facteurs et les dynamiques des changements systémiques autour des droits et des services existants, locaux, nationaux et régionaux sont nécessaires. Ces études sont essentielles pour renforcer la prise en compte et les mesures pour améliorer l'accès aux services pour ces jeunes en mobilité et de favoriser leur autonomisation. Dans ce contexte, le projet de recherche « Enfants et jeunes adultes sur les routes migratoires d'Afrique de l'Ouest et du Nord » est coordonné par le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) de l'université de Neuchâtel et mandaté par Helvetas et Terre des Hommes Lausanne dans le cadre de son projet d'intervention. Il s'inscrit comme suivi académique du contexte et des d'activités d'intervention d'un consortium d'organisations internationales et s'attache à examiner ces enjeux dans cinq pays cibles : la Guinée, le Mali, le Maroc, le Niger et la Tunisie. L'équipe de recherche est constituée de spécialistes des cinq pays étudiés, apportant une diversité de points de vue et une expertise précieuse sur les contextes des dispositifs d'inclusion.

Auteur

Kéfing Condé, anthropologue, enseignant-chercheur, directeur du Laboratoire de Recherche Société, Démocratie et Développement Durable (LARSODED), Université General Lansana Conté de Sonfonia.

© 2025 SFM

DOI : 10.35662/unine-sfmstudies-94

**Université de Neuchâtel, Institut SFM, Rue A.-L. Breguet 2, 2000 Neuchâtel
+41 32 718 39 20, secretariat.sfm@unine.ch, www.migration-population.ch**